



Conseil canadien des normes  
Standards Council of Canada

# FAIRE LES CONTACTS

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

systeme national de **normes**

Canada

## **POUR NOUS JOINDRE**

Adresse : Conseil canadien des normes  
270, rue Albert, bureau 200  
Ottawa (Ontario) K1P 6N7

Téléphone : (613) 238-3222

Télec. : (613) 569-7808

Courriel : [info@scc.ca](mailto:info@scc.ca)

Site Web : <http://www.ccn.ca>

ISBN 0-920360-48-3  
Ottawa, juin 2004



Imprimé au Canada sur papier recyclé et recyclable

---

## TABLE DES MATIÈRES

Mot du Président .....	2
Mot du Directeur général .....	3
Survol de l'année .....	4
Profil de la société .....	6
Cadre d'exploitation et contexte .....	13
Fonctionnement de la société par secteur d'activité .....	16
Rapport de gestion .....	26
États financiers .....	30

## LES CHIFFRES EN RELIEF

Les membres du Conseil en place au cours de l'AF 2003-2004 .....	7
Structure du CCN, Conseil et comités compris .....	8
Relations commerciales : Résolution de problèmes .....	10
Relations entretenues avec le reste du monde .....	12
Accueil des pays du monde .....	14
États financiers – Les grandes lignes .....	15
Résultat et perte nets par rapport à l'ensemble du budget .....	16
Satisfaction de la clientèle .....	17
Résultats de l'évaluation du rendement du personnel .....	18
Participation aux activités de l'ISO et de la CEI – Leader des pays membres de l'ISO, catégorie 2 .....	19
Recours aux normes internationales au Canada .....	19
Règlement des plaintes .....	20
Recouvrement des coûts .....	21
Élargir la clientèle de base et mener toutes les activités d'audit .....	22
Faire les contacts .....	23
Services Alerte! .....	24
Service à la clientèle .....	25
Aperçu financier .....	28

## MOT DU PRÉSIDENT – HUGH A. KRENTZ



Les Canadiens sont bien placés pour savoir ce que c'est qu'établir les liens nécessaires pour unir des lieux et des gens, puisque c'est ainsi après tout que s'est bâti leur pays, il n'y a pas si longtemps. Et c'est grâce au chemin de fer, la technologie de l'époque, que nous sommes parvenus à former une nation. Depuis lors, des inventions canadiennes allant du téléphone aux ordinateurs et calculateurs Blackberry ont réussi à nous réunir malgré la

distance. Nous pouvons chaque jour communiquer avec nos voisins comme avec le bout du monde. Se faire de nouveaux contacts n'est pas toujours facile, il y a là une certaine part de risque. Un risque qui en vaut la peine. Même chose pour les normes!

Au cours de l'année écoulée, le Conseil canadien des normes (CCN) s'est en grande partie consacré à l'établissement de liens au sein de la communauté de la normalisation, et ce, tant au pays qu'hors frontières. Il a par ailleurs pris des mesures dans le sens de la consolidation des fondements des structures existantes, afin de pouvoir continuer à soutenir le réseau d'intéressés du Système national de normes (SNN).

On a certes, au cours des nombreux travaux réalisés par le CCN en 2003-2004, saisi l'importance qu'il y a à établir un contact avec le reste du monde, mais jamais autant qu'à Montréal, en octobre dernier, à la 67<sup>e</sup> Réunion générale de la Commission électrotechnique internationale (CEI) qui réunissait plus de 1 000 personnes, sous le thème « Le Canada, point de rencontre du monde ».

La 2<sup>e</sup> Conférence de l'ISO pour le travail en réseau, tenue à Ottawa en mai dernier, a elle aussi permis au CCN de consolider ses relations extérieures. Il a à la fois accueilli la réunion et prouvé sa détermination à faire participer tous les pays en développement aux activités de normalisation internationale par le biais du parrainage de la participation au développement du savoir des délégués des quatre pays concernés des Amériques.

Le Canada a participé activement au cours de l'année écoulée à de nombreuses autres réunions et conférences tenues un peu partout dans le monde. Le CCN a par exemple assisté à l'Assemblée générale de l'ISO tenue en Argentine et, au Viêt-Nam, au Pacific Area Standards Congress, et grandement contribué, à Genève, à l'examen triennal de la mise en œuvre de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les Obstacles techniques au commerce (OMC/OTC). Tout aussi importante fut la participation de Peter Clark, le Directeur général, aux efforts consacrés à l'établissement de liens avec les partenaires régionaux de la Commission panaméricaine des normes

techniques (COPANT). M. Clark a été nommé en juin dernier au conseil d'administration de la Commission, lors de l'Assemblée générale qui avait lieu à Kingston, en Jamaïque.

Parmi les idées véhiculées au sein du groupe des intéressés canadiens lors des discussions engagées sur la mise à jour de la structure de normalisation nationale actuelle du Canada du nom de Stratégie canadienne de normalisation (SCN), notons l'intérêt que l'on a à créer des liens. Les travaux avancent dans ce domaine. Ils demeureront en novembre prochain une priorité tout au long de la seconde Conférence du Système national de normes et au-delà.

Au cours de l'année écoulée, le Groupe d'études sur les modes de financement novateurs possibles pour l'élaboration des normes (GE-MFNPEN) a présenté au Conseil du CCN un certain nombre de possibilités qui ont donné lieu à de nouvelles recherches plus approfondies sur plusieurs options prometteuses.

Ces travaux majeurs n'auraient pu être réalisés sans la précieuse intervention des personnes, leaders nés, qui œuvrent au sein du Système national de normes (SNN). L'un d'eux, Andrei Sulzenko, membre du Conseil du CCN, Adjoint exécutif au sous-ministre adjoint du Secteur politique d'Industrie Canada, s'est même vu attribuer le Prix 2003 du Chef de la Fonction publique pour Excellence en politiques. Il n'est pas le seul, puisque Wally Read, président du Comité consultatif sur les normes (CCNor) du CCN a quant à lui reçu une distinction tout aussi remarquable, l'Ordre du Canada.

Les membres du Conseil du CCN, dotés de compétences dans divers domaines, n'ont pas manqué de saisir au cours de l'AF 2003-2004 les occasions offertes d'accroître leur savoir et de se perfectionner dans leurs domaines d'expertise. Les membres les plus récents ont ainsi participé en avril dernier à une séance d'orientation. Tous les membres ont été invités à participer à des séances spéciales de formation en matière de régie offertes aux membres des Conseils des sociétés d'État par le Bureau du Conseil privé.

Ce genre de professionnalisme témoigne du calibre des personnes à qui nous devons le succès des programmes à l'origine du développement du SNN. Nous constatons en effet, à travers les années, que l'établissement de tous ces liens s'est fait par le biais d'un fil conducteur qui n'est rien d'autre que le dévouement à une seule et même cause.

Au cours de l'AF 2004-2005, le CCN a l'intention de consolider les piliers des ponts qu'il a érigés afin de se faire de nouvelles relations, qui permettront à notre SNN de servir d'exemple national de réussite au Canada et de modèle d'émulation au reste du monde.

## MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – PETER CLARK



Notre première priorité au cours des douze derniers mois a été de nous faire des contacts solides et durables. Le présent rapport annuel joue d'ailleurs un certain rôle dans le maintien de bonnes relations avec ceux et celles qui encouragent ce genre d'activités et y participent, puisque c'est l'occasion pour le Conseil canadien des normes (CCN) de présenter les réalisations de l'année, défis à la clé.

Faisant le bilan, je me félicite de la variété et de la qualité du travail accompli. Les initiatives présentées ci-dessous, chiffres à l'appui, témoignent de la participation remarquable du personnel du CCN – les forces vives qui assureront la croissance continue du Système national de normes (SNN) du Canada et contribueront à en rehausser l'image partout dans le monde.

Le CCN cumule les rôles délicats de coordonnateur des travaux de normalisation nationale et de représentant canadien du monde de la normalisation internationale, des rôles qui se rejoignent de plus en plus autour d'un but commun mondial : « Une norme, un essai acceptés partout ».

Ces dernières années, le CCN a raffiné son mode d'action pour mieux coller aux réalités changeantes tant nationales qu'internationales, c'est-à-dire pour bien tenir compte à la fois des conditions et des tendances du moment.

Sont à noter le lancement de deux nouveaux programmes venus agrémenter la diversité des services existants d'évaluation de la conformité, le premier étant le Programme d'accréditation des organismes d'inspection (PAOI), le second le Programme d'accréditation des organismes de certification des personnes (PAOCP), qui quant à lui s'adresse aux professionnels et aux gens de métier.

Le CCN a établi des contacts positifs dans divers secteurs de l'économie canadienne, allant des TI à l'agriculture. Il a en effet parrainé avec le Conseil consultatif canadien sur les normes de télécommunications d'Industrie Canada la réunion de la Collaboration mondiale en normalisation 2003, où ont eu lieu des discussions avec les Organismes de certification des récoltes de cultures biologiques d'Amérique du Nord.

Engager de nouveaux partenaires dans les activités de normalisation demeurera au cours des années à venir une priorité pour le CCN, qui dirige actuellement les travaux de renouvellement de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN) et se prépare en vue de la Conférence 2004 du Système

national de normes (SNN), la seconde du genre, prévue en novembre.

Ces dernières années, le CCN s'est attelé à la mise en œuvre des éléments de la SCN actuelle, qui comprend le recours aux normes comme alternative à la réglementation. À preuve la participation de l'Organisme à l'initiative de *Réglementation intelligente* du gouvernement fédéral. Autres priorités considérées : la participation avec les partenaires provinciaux à des programmes liés à la salubrité de l'eau potable, l'aménagement forestier durable et la certification des aliments biologiques.

Le CCN a de surcroît contribué au projet *ISO Horizon 2010*, exercice de planification d'une stratégie quinquennale dont l'élaboration a été entreprise par l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Si l'année 2003 a marqué la fin du mandat du Canada au sein du Conseil de l'ISO, notre pays continuera cependant à se faire entendre sur la scène internationale par la voix de Kevin McKinley, ancien Directeur des Normes de notre organisme, nommé Secrétaire général adjoint de l'ISO. Nous pourrions ainsi continuer à entretenir avec l'ISO des relations étroites.

Grâce à ses travaux, le CCN a joué au sein de l'International Accreditation Forum un rôle déterminant dans l'élaboration du Code de conduite de l'IAF destiné aux Organismes d'accréditation membres, un Code qu'il a par ailleurs adopté. Ce Code reconnaît l'autorité de l'Organisme dans le domaine de l'éthique et de la conduite professionnelle. Dans ses bureaux d'Ottawa, le CCN s'efforce sans cesse de défendre ces valeurs par le biais de son Système interne de management de la qualité (SMQ). On a depuis son implantation noté une amélioration par rapport à l'année précédente.

Ce désir d'amélioration se retrouve dans les réalisations des employés du CCN, si l'on considère les défis que se sont donnés ces derniers dans le cadre du Programme de gestion du rendement qui est le leur. L'Organisme se fait un point d'honneur à contribuer à la croissance personnelle de ses employés, allant même jusqu'à encourager en 2003 le bénévolat. Pourtant, si l'on se fie aux résultats de la Campagne Centraide, ces derniers sont déjà assez motivés. Les 89 employés ont fait des promesses de don dépassant les 14 000 \$ au profit des nécessiteux de la Région de la capitale nationale.

Après une année si bien remplie, je suis persuadé que le CCN saura ériger un bel avenir sur les bases solides qu'il a établies. Il ne cessera de se faire de nouveaux contacts favorables tout en resserrant les liens existants, afin que les membres du Système national de normes puissent demeurer des leaders sur la scène nationale et internationale.

## SURVOL DE L'ANNÉE

### EN 2003

- 7 avril** – Le CCN publie une nouvelle version du CAN-P-1011, document canadien de procédures présentant le détail de la participation aux travaux de normalisation des représentants des intérêts des consommateurs et du public.
- 27 avril-1<sup>er</sup> mai** – Il parraine à Ottawa avec Industrie Canada et le Conseil consultatif canadien sur les normes de télécommunications (CCCNT) les Activités de la Collaboration mondiale en normalisation (CMN).
- 14 mai** – Il accueille à Ottawa, en présence d'Alan Bryden, Secrétaire général de l'ISO, une séance réunissant les leaders canadiens du milieu de la normalisation.
- 15 et 16 mai** – Il accueille à Ottawa la 2<sup>e</sup> Conférence de l'ISO pour le travail en réseau.
- 4 juin** – L'instance dirigeante du Conseil approuve l'esprit de la proposition de mise à jour de la Stratégie canadienne de normalisation.
- 5 juin** – Le Directeur général, Peter Clark, prononce un discours sur le thème : la globalité ou non : ce qu'en pensent les membres du Conseil de l'ISO (trad. libre de : Inclusiveness/Exclusiveness: ISO Country Member's Perspective) à Genève, au cours d'une réunion des Présidents et Secrétaires des Comités techniques de l'ISO.
- 6 et 7 juin** – Peter Clark est nommé au Conseil de la Commission panaméricaine des normes techniques (COPANT) au cours de l'Assemblée générale COPANT 2003 de la Commission tenue à Kingston, en Jamaïque.
- 7 juillet** – Le CCN et l'Association canadienne des laboratoires d'analyse environnementale (ACLAE) signent avec le ministère de l'Environnement de l'Ontario une entente officialisant leurs relations dans le domaine des services d'accréditation des laboratoires de la Province, ainsi que le prévoit la *Loi sur la salubrité de l'eau potable de l'Ontario*.
- 13 août** – Le CCN lance son Programme d'accréditation des Organismes d'inspection.
- 17 août** – Kevin McKinley, Directeur des Normes est nommé Secrétaire général adjoint de l'ISO. Son entrée en fonctions a lieu le 17 novembre.
- 24 et 25 août** – Le Comité national du Canada de la CEI (CNC/CEI), qui compte parmi ses membres des employés du CCN, a assisté au Mexique à la réunion trinationale (Canada-États-Unis-Mexique) de la CEI.
- 8 septembre** – Peter Clark, le Directeur général, prononce devant le Conseil canadien des laboratoires indépendants un discours sur le thème : nouvelle orientation des activités d'accréditation – point de vue du CCN.
- 15-20 septembre** – Le Canada assiste à Buenos Aires, en Argentine, à la 26<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ISO.
- 22 septembre** – Peter Clark, Directeur général, fait à Genève une présentation devant l'ISO/TC 224, comité technique intitulé *Activités de service relatives aux systèmes d'alimentation en eau potable et aux systèmes d'assainissement - Critères de qualité du service et indicateurs de performance*, au cours de laquelle il souligne la participation du CCN à la préparation de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable de l'Ontario*.
- 7 octobre** – Le Directeur général, Peter Clark, prononce un discours à Ottawa au cours de la plénière du Conseil consultatif canadien sur les normes de télécommunications.
- 12-17 octobre** – Le CCN accueille à Montréal, au Québec, la 67<sup>e</sup> Réunion générale de la Commission électrotechnique internationale (CEI), au cours de laquelle Peter Clark est élu au Conseil de direction de la Commission.
- 14 octobre** – Le CCN souligne la Journée mondiale de la normalisation en publiant un numéro spécial de *CONSENSUS* sous le thème *Des normes pour un Village global*. Il y est question du phénomène de la normalisation et du rôle essentiel joué par le milieu de la normalisation dans les efforts d'adaptation à un monde en constante évolution.
- 5 novembre** – Le CCN dévoile au public son tout nouveau site Web qui contient un questionnaire de sondage en ligne pour permettre de recueillir les impressions des utilisateurs.
- 12-14 novembre** – Le Directeur général, Peter Clark, visite le National Standards Authority of Ireland (NSAI) et rencontre les ministres de l'agriculture et de l'entreprise de l'Irlande.
- 19 novembre** – Le CCN présente à Singapour, en Malaisie, un document intitulé *Application of IEC Standards in Technical Regulations – Situation in Canada* au cours du séminaire de l'Asia-Pacific Human Resources Development Seminar in Singapore, coparrainé par le Japanese Industrial Standards Committee et l'Asia-Pacific Regional Centre de la CEI.
- 25-28 novembre** – Il signe l'Accord de reconnaissance multilatérale (AML) de la Pacific Area Cooperation (PAC) sur les SME, au cours de la 10<sup>e</sup> plénière du comité sur le développement des programmes (Developing Programs Committee) de la PAC, tenue à New Delhi, en Inde.

**3 décembre** – Il félicite Andrei Sulzenko, membre du Conseil du CCN, adjoint exécutif au sous-ministre adjoint d'Industrie Canada, à qui vient d'être décerné le Prix du Chef de la Fonction publique, catégorie Excellence en politiques.

**10 décembre** – Il félicite cette fois Wally Read, président du Comité consultatif sur les normes, désigné pour recevoir l'Ordre du Canada.

**15 décembre** – Il publie ses commentaires dans le cadre du processus de consultation de la stratégie quinquennale *ISO Horizon 2010, Des normes pour un monde durable*.

**15 décembre** – La période de transition vers la norme ISO 9001:2000 est arrivée à expiration. Désormais le CCN n'accréditera plus que les organisations qui enregistrent des sociétés selon cette nouvelle version de la norme.

## EN 2004

**5 janvier** – Dévoilement officiel du Programme d'accréditation des Organismes de certification des personnes (PAOCP)

**5 janvier** – Le Programme des membres du CCN publie un appel de candidatures pour les prix du CCN qui seront remis en novembre 2004.

**14 janvier** – Peter Clark, Directeur général, prend la parole à Ottawa devant une assemblée de membres de l'American Society for Quality (ASQ). Il présente ce jour-là un document intitulé : notre présence et son importance au sein de la normalisation du marché (trad. libre : *Our Presence and its Value in Standardization within the Marketplace*).

**4 février** – Le CCN adopte le Code de conduite de l'International Accreditation Forum (IAF) qu'il a préparé pour les Organismes d'accréditation membres.

**4 février** – Il signe avec le ministère fédéral des affaires économiques et du travail d'Autriche une entente en matière d'hébergement pour l'utilisation du service *Export Alert!*.

**5 février** – Le Directeur général, Peter Clark, prend la parole au cours du 9<sup>th</sup> annual Environmental Seminar tenu à Calgary, en Alberta.

**11 février** – Le CCN fait parvenir son mémoire au Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente (CCERI) du gouvernement.

**2 mars** – Le Secrétaire de l'ISO/CASCO, Graeme Drake, présente à Ottawa les principes, normes et guides régissant l'évaluation de la conformité dans le monde (trad. libre de : *Principles, standards and guides for international conformity assessment*).

**11 mars** – Peter Clark, Directeur général, prend la parole à Washington, aux É.-U., devant l'American National Standards Institute (ANSI) et le Conseil de l'ISO pour expliquer l'approche privilégiée par le Canada pour élaborer les positions à présenter à l'ISO.

**25 mars** – Le Directeur général prononce à Toronto un discours au cours de la Réunion du Council for Harmonization of Electrotechnical Standards of the Nations of the Americas (CANENA) (Consejo de Armonizacion de Normas Electronicas de las Naciones de America).

**28 mars-2 avril** – Le CCN coaccueille à Montréal, avec la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) et le Conseil consultatif canadien sur les normes de télécommunications (CCCNT), *Les normes de la formation en ligne : vers l'enrichissement et le partage du patrimoine éducatif*.

**31 mars** – Il renouvelle avec Commerce international Canada (CICan) – l'un des deux aspects de ce qui s'appelait MAECI et vient d'être scindé en deux, l'autre aspect ayant pour nom Affaires étrangères Canada (AEC) – son contrat lié au Point d'information de l'OMC/ALÉNA sur les Obstacles techniques au commerce (OTC) et l'Application des mesures sanitaires et phytosanitaires (MSP).

**31 mars** – Daniel Gagnier, membre du Conseil du CCN, a été nommé vice-président du même Conseil.



# PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Société d'État fédérale, le Conseil canadien des normes (CCN) gère le Système national de normes (SNN) du Canada.

La normalisation consiste en l'élaboration et l'application des normes – des publications qui établissent les pratiques, les exigences techniques et les terminologies adoptées pour les produits, les services et les systèmes. Les normes permettent d'améliorer la qualité, la sécurité et l'efficacité des méthodes et des produits, et constituent un élément essentiel de la technologie, de l'innovation et du commerce.

Le CCN assume diverses fonctions visant à assurer l'efficacité et le fonctionnement coordonné de la normalisation au Canada. Il représente en outre les intérêts du pays pour les questions liées aux normes tant à l'étranger qu'au sein des forums internationaux.

## SA MISSION

Le Conseil canadien des normes est une société d'État fédérale investie, en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, de la mission suivante :

En vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation, le Conseil a pour mission d'encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, et notamment :

- a) d'encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire;
- b) d'encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada;
- c) de coordonner les efforts des personnes et organismes s'occupant du Système national de normes, et de voir à la bonne marche de leurs activités;
- d) d'encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens;
- e) d'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation.

Paragraphe 4.(1), *Loi sur le Conseil canadien des normes*, S.R.C. 1970, ch. 41 (1<sup>er</sup> suppl.), modifiée en 1996, ch. 24

## SON PARCOURS

En 1964, le gouvernement fédéral procédait à un examen complet des activités de normalisation du Canada. Cette étude a révélé l'existence d'un certain nombre de carences dans la façon dont le pays considérait la normalisation en termes de coordination, de planification à long terme, de soutien apporté par l'industrie et le gouvernement et de participation du Canada aux activités de normalisation internationale. La réaction du gouvernement a été de créer le Conseil canadien des normes en adoptant la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, qui recevait en 1970 la sanction royale.

En 1973, le Conseil canadien des normes (CCN) accréditait quatre Organismes d'élaboration de normes, dont trois sont toujours membres actifs du Système national de normes (SNN). C'est en 1980 qu'était accrédité le premier Organisme de certification, accréditation suivie un an plus tard de celle des deux premiers laboratoires. En 1993, étaient accrédités les trois premiers Organismes registraires de systèmes de management de la qualité. Ce fut le tour, quelques années plus tard, des Organismes registraires de systèmes de management environnemental, des Prestataires de cours de formation des auditeurs, puis des Organismes de certification des auditeurs.

Le CCN s'est mis à l'ouvrage en s'efforçant de refléter la meilleure image possible du Canada au sein des organismes de normalisation internationaux tels que l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI). Le Canada occupait en 1972 un siège au sein du Conseil de l'ISO, et voyait en 1988 son premier représentant élu à la présidence de l'organisation.

Nous avons commencé à nous occuper d'information en 1973, date à laquelle nous avons publié notre premier livret. Après avoir entrepris en 1976 la vente des normes, l'organisme créait en 1977 ce qui allait devenir le Service d'information et de recherche.

En 1996, la *Loi sur le Conseil canadien des normes* faisait l'objet de modifications importantes à la suite d'une vaste consultation du public. Le nombre des membres de l'instance dirigeante de l'Organisme passait ainsi de 57 à 15. Il aurait désormais un champ d'activité comprenant l'environnement, les technologies de l'information, les ressources naturelles et le secteur des services. Les amendements apportés à la Loi l'autorisaient en outre à signer des accords de reconnaissance avec ses homologues étrangers et à conseiller le gouvernement fédéral sur les aspects liés aux normes des accords commerciaux internationaux.

Ces amendements étaient suivis de l'élaboration de la Stratégie canadienne de normalisation. Dévoilée en mars 2000, cette stratégie constitue un outil de direction et d'orientation sur la façon de recourir à la normalisation pour améliorer le bien-être social et économique des Canadiens. Ses recommandations continuent à servir de base à nos plans et stratégies.

En août 2002, paraissait dans la *Gazette du Canada* un décret habilitant le CCN à accréditer les Organismes d'évaluation de la conformité des pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

## SA STRUCTURE

### LE CONSEIL DU CCN

Les membres du Conseil de l'organisme sont nommés par le gouvernement fédéral et relèvent du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie. Ce Conseil comprend un maximum de 15 membres : un président, un vice-président, un représentant du gouvernement fédéral, un représentant du Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes, deux représentants du Comité consultatif des provinces et territoires et neuf du secteur privé, parmi lesquels des Organismes non gouvernementaux.

### SES COMITÉS CONSULTATIFS

Les Comités consultatifs du Conseil du CCN sont tels qu'ils permettent au Conseil d'avoir accès aussi bien à des conseils qu'à des renseignements et à des points de vue extrêmement divers. Deux de ces comités, le Comité consultatif des provinces et

territoires et le Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes, ont été établis en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, les autres ayant été créés par le Conseil lui-même.

### Comité consultatif de l'évaluation de la conformité (CCEC)

Il fournit au Conseil conseils et soutien dans le cadre des Programmes d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité de l'Organisme, notamment pour ce qui a trait aux guides, normes, activités et programmes nationaux et internationaux s'y rapportant. Les membres du CCEC sont issus des Organismes de réglementation, du gouvernement fédéral, de l'industrie, des Organismes d'évaluation de la conformité et du Comité sur les intérêts des consommateurs et du public. Le Comité consultatif canadien du CASCO, comité de l'ISO sur l'évaluation de la conformité, relève du CCEC.

### Comité consultatif sur les normes (CCNor)

Ce comité s'intéresse aux questions liées à l'élaboration des normes nationales, régionales et internationales. Il favorise grandement la participation aux travaux d'élaboration des normes, incite à un recours généralisé au Système national de normes et voit au bon fonctionnement du Programme d'accréditation des organismes d'élaboration de normes du CCN. Le CCNor se compose de représentants appartenant à des Organismes d'élaboration de normes, des Organismes de réglementation, au gouvernement fédéral, à l'industrie, au Comité national du Canada de l'ISO, au Comité national du Canada de la CEI et au Comité sur les intérêts des consommateurs et du public.

## LES MEMBRES DU CONSEIL EN PLACE AU COURS DE L'AF 2003-2004

### Président : Hugh Krentz

Président-directeur général, Institut canadien de la construction en acier; directeur général, Steel Structures Education Foundation

### Vice-président : Daniel Gagnier

Vice-président principal, Affaires générales et externes, chez Alcan Inc.

### Charles Cipolla

Président, Rockwell Automation Canada

### David Fardy

Directeur général, Protrans Personnel Services Inc.

### Philippe Fontaine

Vice-président, Comité consultatif des provinces et territoires  
Consultant dans les domaines de la normalisation et de la certification

### Jacques Girard

Président, Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes  
Directeur de la normalisation et de la certification, Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

### Hans Konow

Président et chef de la direction, Association canadienne de l'électricité

### Charles LaFlèche

Président-directeur général, Momentum Healthware

### Danielle Laramée

Associée, directeur de la fiscalité pour l'est du Canada, Ernst & Young

### David MacKinnon

Directeur général, Association des hôpitaux de l'Ontario

### Suzanne Morin

Avocate principale, Loi de nature réglementaire, Bell Canada

### James Reichert

Vice-président, Recherche et Affaires internationales, British Columbia Institute of Technology

### Mark Schnell

Président, Comité consultatif des provinces et territoires  
Directeur, Promotion commerciale, Saskatchewan Economic Development Corporation

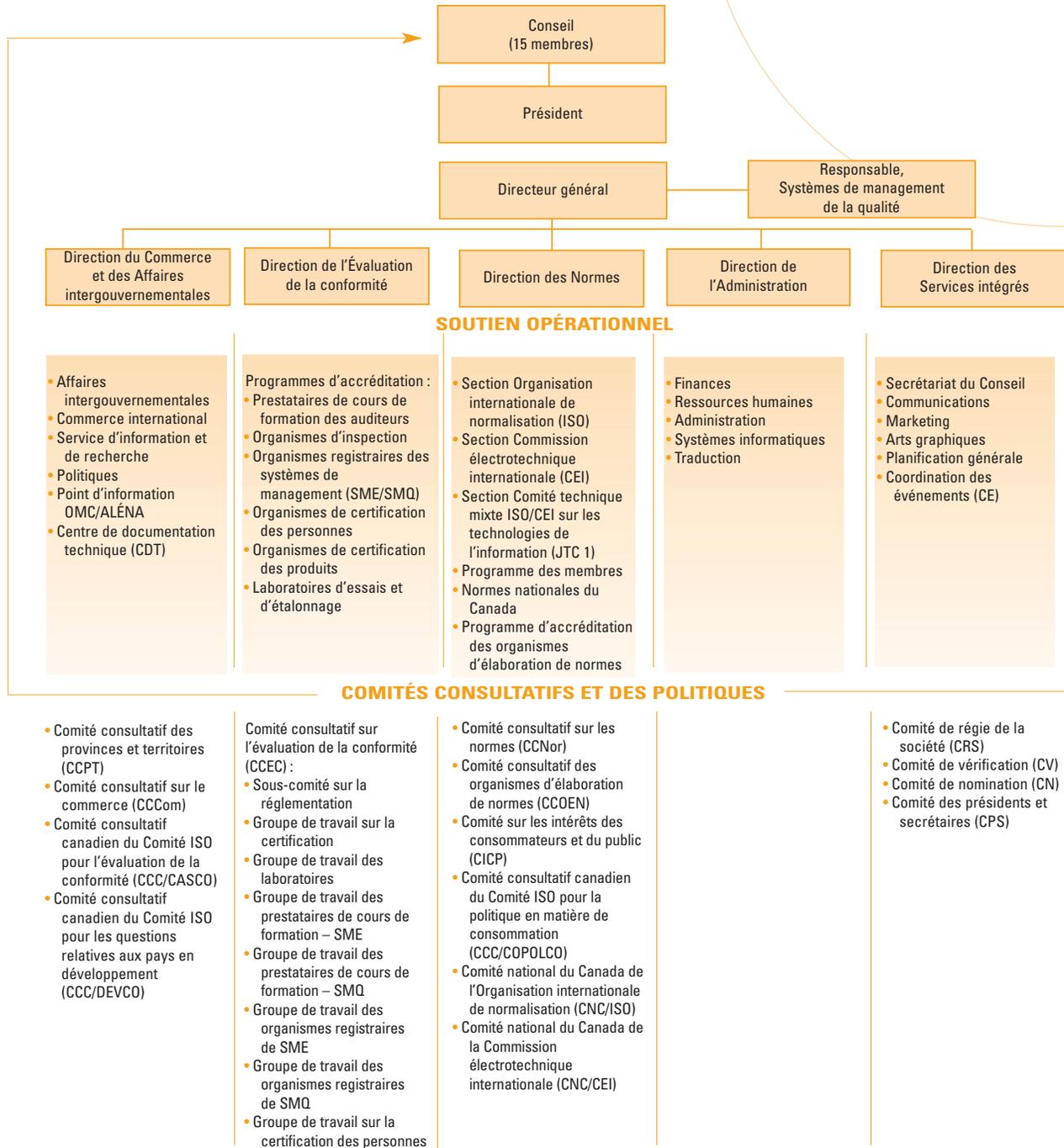
### Andrei Sulzenko

Adjoint exécutif au sous-ministre adjoint, Secteur politique, Industrie Canada

### Yuen Pau Woo

Vice-président à la recherche et économiste en chef, Fondation Asie Pacifique du Canada

# Structure du CCN, Conseil et comités compris



### **Comité consultatif sur le commerce (CCCom)**

Ce comité traite des questions liées au commerce interprovincial et international, dont des accords commerciaux tels que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et celui de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les membres du CCCom sont issus des Organismes d'évaluation de la conformité, du gouvernement fédéral, de l'industrie et d'autres comités consultatifs du Conseil. Le Comité consultatif canadien du DEVCO, comité de l'ISO sur les questions relatives aux pays en développement, relève du CCCom.

### **Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (CNC/CEI)**

Le CNC/CEI représente le Canada au sein de la CEI. Il gère les travaux des 113 comités canadiens qui participent aux travaux techniques de la CEI. Les travaux de ce comité vont dans le sens des activités nationales à travers les caractéristiques de chacun de ses membres. Les membres du CNC/CEI représentent l'industrie, les Organismes d'élaboration de normes, le gouvernement fédéral, les organismes de réglementation de l'électricité, le Comité sur les intérêts des consommateurs et du public et le Comité consultatif des provinces et territoires.

### **Comité national du Canada de l'Organisation internationale de normalisation (CNC/ISO)**

Le CNC/ISO est composé de Canadiens qui participent aux travaux des comités de régie de l'ISO. Il gère les travaux de 315 comités représentant le Canada au sein de comités techniques de l'ISO. Ses membres sont issus de l'industrie, des Organismes d'élaboration de normes, du gouvernement fédéral, du Comité sur les intérêts des consommateurs et du public et du Comité consultatif des provinces et territoires.

### **Comité sur les intérêts des consommateurs et du public (CICP)**

Ce comité s'occupe des questions intéressant les consommateurs et de questions sociales, notamment celles liées à la santé, à la sécurité et à l'environnement. Ses membres représentent les consommateurs, les organismes voués à la protection de l'environnement, les syndicats, le monde de l'enseignement, les organismes de santé et de sécurité du travail, les Organismes d'élaboration de normes et le gouvernement fédéral. Le Comité consultatif canadien du COPOLCO, comité de l'ISO sur la politique en matière de consommation, relève du CICP.

### **Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT)**

Ce comité examine les questions de normalisation vues sous l'angle des gouvernements provinciaux et territoriaux. Il favorise la collaboration et la communication entre les provinces, les territoires et le Conseil canadien des normes et incite les gouvernements provinciaux et territoriaux à participer aux travaux du Système national de normes. Le CCPT se compose de représentants nommés par chacun des gouvernements provinciaux et territoriaux.

### **Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN)**

Ce comité examine les questions de normalisation vues sous l'angle des Organismes d'élaboration de normes (OEN) accrédités

par le CCN. Il favorise en outre la collaboration et la communication entre les OEN et le CCN. Les membres du CCOEN sont nommés par les Organismes d'élaboration de normes accrédités.

### **SA RÉGIE**

L'instance dirigeante du CCN, appelée Conseil, est responsable de l'orientation stratégique de l'organisation, qui assure la réalisation de son mandat, et de celle que devront prendre les questions de régie. Cette responsabilité comprend l'accréditation des Organismes d'élaboration de normes et des Organismes d'évaluation de la conformité, l'approbation des normes proposées comme Normes nationales du Canada (NNC), l'adoption de politiques régissant les programmes et les services du CCN et l'approbation des budgets et des états financiers vérifiés. Le Conseil travaille en étroite collaboration avec le Directeur général et la Direction à l'élaboration des plans et stratégies de l'Organisme qui s'y rattachent.

Il y a eu certains changements au sein du Conseil ces deux dernières années : ce dernier compte à présent un vice-président; six de ses membres sont nouveaux; certains autres se sont vu attribuer un nouveau mandat. Grâce aux pratiques d'ouverture et de transparence adoptées par le gouvernement dans le cadre des nominations aux conseils de direction des sociétés d'État, le CCN a pu jouer un certain rôle dans le processus de sélection, de nomination et de recrutement des nouveaux membres. En soumettant à ce dernier les Critères de sélection des membres du Conseil, le CCN a en quelque sorte collaboré avec lui pour permettre la nomination de personnes d'un calibre exceptionnel.

Au cours de l'année écoulée, les membres du Conseil ont plus que jamais eu à assumer leur rôle de coordonnateur des activités de la société et se sont consacrés à la surveillance et à la mise à jour de la stratégie d'orientation du CCN et du SNN. Le renouvellement de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN) fera cette année encore partie des priorités du CCN sous la forme de la mise à jour de la SCN et de la réalisation du Plan d'entreprise.

À l'interne, le CCN s'est livré cette année encore aux activités liées à la gestion du risque, par exemple dans le cadre de son programme d'audit des Systèmes de management de la qualité (SMQ) des directions et divisions de son organisation. Il a également mené des audits internes selon le plan soumis par les auditeurs externes du CCN. C'est par le biais du Comité de régie de la société et du Comité de vérification du Conseil que les audits sont présentés et contrôlés. En vertu des exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aura lieu au cours de la prochaine année financière l'examen spécial, quinquennal, du CCN, au cours duquel seront examinés en fonction du dernier examen du genre mené en 1999 les progrès réalisés. Au cours de l'année écoulée, les employés et les membres du Comité de vérification du Conseil ont examiné la proposition faite au sujet de l'audit en question.

Dans l'esprit des nouvelles pratiques de divulgation en vigueur à l'échelle du gouvernement, le CCN a pris l'initiative de publier dans

son site Web tout ce qui a trait aux dépenses associées aux déplacements, à l'accueil et autres engagées par les personnes nommées par son Président et son Directeur général. Le CCN tient à préciser qu'il appuie ces pratiques, même si cette information était déjà dans le passé présentée au Comité de vérification.

### Le Comité de régie de la société

Le Comité de régie de la société du Conseil du CCN gère le fonctionnement du Conseil et de ses Comités consultatifs. Ses fonctions et responsabilités consistent en l'examen et l'approbation des responsabilités, des objectifs et du rendement du Directeur général, des responsabilités et des objectifs du Président; en l'examen des lignes directrices régissant les conflits d'intérêts, de la structure et des attributions des Comités consultatifs du CCN, du rendement du Conseil et de ses comités; en l'examen du processus suivi par le Conseil pour s'acquitter de ses fonctions et responsabilités. Les membres de ce Comité s'assurent en outre que l'organisme demeure informé des questions de régie nouvelles qui doivent être considérées par le Conseil. Ce Comité est constitué de cinq membres du Conseil, parmi lesquels le président.

Au cours de l'année écoulée, le Comité de régie de la société du CCN s'est réuni tous les trois mois en vue de planifier les activités suivantes, qu'il a ensuite réalisées, activités dont il a fait rapport au Conseil.

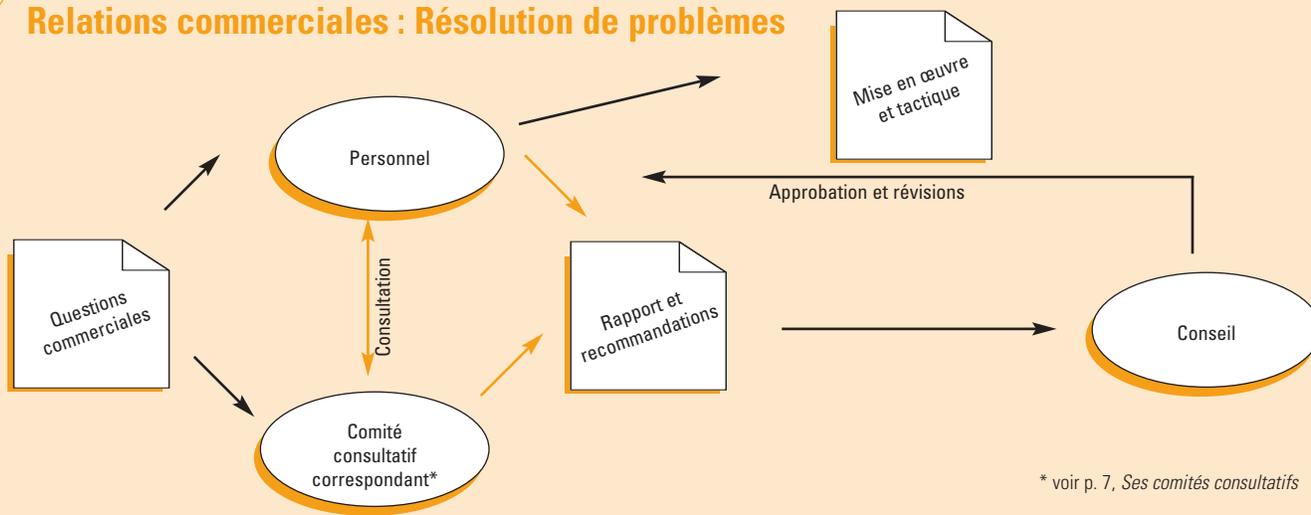
- Il a suivi de près avec le bureau du ministre de l'Industrie le processus de nomination des membres du Conseil, en particulier celui de nomination du vice-président.
- Il a examiné les résultats de la séance d'orientation du CCN et de formation offerte par le Bureau du Conseil privé aux nouveaux membres du Conseil.
- Au Code sur les conflits d'intérêts des membres du Conseil du CCN, il a ajouté un document d'orientation et établi une exigence d'approbation annuelle liée au Code.

- Il a préparé un formulaire de déclaration d'absence de conflit d'intérêts à l'intention des membres des Comités consultatifs du CCN et modifié la composition et les attributions de certains comités.
- Dans le tableau de responsabilités en matière de décision du Conseil, il a inséré des points exigeant l'examen et l'approbation (ou l'un ou l'autre) du Conseil et de ses comités permanents.
- Il a, en consultation avec le Bureau du conseiller en éthique, revu la procédure de traitement par le CCN des demandes d'information et de la représentation.
- Il a reconsidéré le rôle et les responsabilités des membres du Conseil qui participent aux travaux des Comités consultatifs du CCN.
- Il a revu les calendriers d'accréditation et de réaccréditation ainsi que la prestation des services dans les deux langues officielles dans le cadre des Programmes d'accréditation du CCN.
- Il a reconsidéré les mesures prises par le personnel dans le domaine de la Divulgence interne d'information concernant des actes fautifs au travail.
- Organisant une réunion commune annuelle pour l'examen des questions d'intérêt mutuel et afin d'éviter le double emploi dans certains domaines, il a amélioré sa façon de communiquer avec les membres du Comité de vérification.
- Il a étudié les résultats des audits internes des Systèmes de management de la qualité (SMQ) du CCN.
- Il a examiné la description de tâches, les objectifs et le rendement du Directeur général, ainsi que ceux de l'organisation toute entière.

### Le Comité de vérification

Le Comité de vérification (CV) du CCN surveille la gestion financière de l'Organisation. Son rôle et ses responsabilités consistent en ce qui suit : examiner et présenter des recommandations sur les éléments financiers du Plan d'entreprise

## Relations commerciales : Résolution de problèmes



\* voir p. 7, Ses comités consultatifs

(plan opérationnel quinquennal) et du Rapport annuel (états financiers vérifiés) et sur les dépenses annuelles, le budget des immobilisations et les états financiers trimestriels. Ses membres sont chargés d'évaluer l'efficacité des contrôles internes et les zones de risque potentiel et de présenter des recommandations à cet égard, et ce, en vue de conseiller le Conseil sur les audits internes et les examens spéciaux et de contrôler les mesures prises par la direction à la suite de l'examen de ces plans et rapports.

Dans le cadre des modifications de la composition du Conseil, le Comité de vérification du CCN a subi quelques changements en fonction des recommandations contenues dans les *Lignes directrices à l'intention des comités de vérification des sociétés d'état et autres entreprises publiques* du Conseil du Trésor et comprend actuellement une diversité de membres possédant une bonne expertise dans le domaine des finances, de la comptabilité et de l'administration des affaires, parmi lesquels deux comptables agréés.

Voici quelles ont été les activités du CV au cours de l'année, des activités sur lesquelles il fait rapport au Conseil :

- Il a recommandé au Conseil l'approbation du budget annuel du CCN, de son plan opérationnel quinquennal (élément financier du Plan d'entreprise) et des états financiers vérifiés.
- Il a examiné les états financiers trimestriels, en particulier ce qui trait aux résultats en matière de recouvrement des coûts associés à chacun des programmes d'évaluation de la conformité.
- Il a examiné avec le personnel du bureau du vérificateur général la proposition d'approche liée à l'examen spécial quinquennal du CCN.
- Il a examiné les dépenses trimestrielles des cadres supérieurs de l'organisation associées aux déplacements et à l'accueil, l'attestation de conformité des dépenses aux termes des lignes directrices en matière de finances établies par le greffier du Conseil privé pour les personnes nommées par le gouverneur en conseil et recommandé au Conseil d'approuver les pratiques proactives de divulgation dans le site Web du CCN de ce genre d'information.
- Il a examiné les résultats des deux audits internes qui ont été menés et comparé les progrès réalisés à ceux proposés dans les recommandations d'audit.
- Il a revu la politique du CCN en matière de sécurité des technologies de l'information.
- Il a examiné les résultats finaux des principaux indicateurs de rendement du CCN et constaté les progrès réalisés.
- Il a examiné les plans budgétaires relatifs à l'accueil de réunions nationales et internationales.

#### Le Comité de nomination

Le Comité de nomination du Conseil fixe la date des réunions en fonction du calendrier prévu pour l'examen des mises en candidature et les recommandations de candidats désireux d'appartenir à un comité consultatif du CCN s'occupant de la

politique relative aux normes (à l'échelon national et international), du commerce, de l'évaluation de la conformité et de l'intérêt des consommateurs et du public. Il a pour mandat d'assurer une répartition des intérêts permettant à ces comités de fonctionner de façon à la fois efficace et efficiente. Le Comité se compose de membres du Conseil et d'employés de façon à ce que les points de vue et intérêts soient équitablement répartis entre les personnes désignées pour siéger.

#### LE PERSONNEL

Les stratégies et politiques établies par le Conseil sont mises en œuvre par un effectif de 89 employés, qui travaillent à Ottawa, dans les bureaux de l'organisme.

Directeur général : **Peter Clark**

#### Direction de l'Administration

Trésorier, Directeur de l'Administration : **Rick Parsons**

La Direction de l'Administration fournit au CCN des services administratifs et de gestion. Parmi ces fonctions, notons les Finances, l'Administration, les Ressources humaines, les Systèmes informatiques et la Traduction.

#### Direction de l'Évaluation de la conformité

Directeur : **Pat Paladino**

Par le biais des programmes d'accréditation du CCN intéressant les laboratoires d'essais et d'étalonnage, les Organismes de certification des produits et des personnes, les Organismes registres de systèmes de management environnemental et de la qualité, les Organismes d'inspection et les Prestataires de cours de formation des auditeurs, la Direction de l'Évaluation de la conformité assure un service d'évaluation de la conformité.

#### Direction des Services intégrés

Secrétaire générale, Directrice des Services intégrés : **Sandra Watson**

La Direction des Services intégrés procure au Conseil et à ses Comités consultatifs un soutien en matière de secrétariat. Elle coordonne en outre la planification générale et le processus de rapports, et offre à l'organisme des services de marketing et de communication.

#### Direction du Commerce et des Affaires intergouvernementales

Directrice : **Elva Nilsen**

La Direction du Commerce et des Affaires intergouvernementales rédige les politiques, gère le Service d'information et de recherche, le Centre de documentation technique et le Point d'information de l'OMC/ALÉNA. Elle encourage les gouvernements et les Organismes de réglementation à recourir aux normes, fait les recherches liées aux normes et coordonne les activités liées au commerce international.

#### Direction des Normes

Directeur : **Michel Bourassa**

Cette Direction gère la participation du Canada aux activités de l'ISO, de la CEI, des organismes régionaux de normalisation et le

Programme des membres. Elle approuve les Normes nationales du Canada et gère le programme d'accréditation des organismes canadiens d'élaboration de normes.

### SES ACTIVITÉS

Le Conseil canadien des normes réalise ses travaux dans trois domaines principaux.

#### Normes

Le CCN accrédite les organismes qui élaborent les normes au Canada. (L'accréditation est le moyen de vérifier si une organisation possède la compétence nécessaire pour s'acquitter d'une fonction particulière. Les programmes d'accréditation du CCN s'appuient sur des normes et guides reconnus partout dans le monde.)

Les Organismes d'élaboration de normes accrédités soumettent leurs normes pour les faire approuver en tant que Normes nationales du Canada. Pour une norme, cette désignation indique qu'elle est devenue officiellement une norme canadienne dans un domaine particulier. Cela veut dire également que le processus d'élaboration qui est à l'origine de cette norme répond à certains critères spécifiques. Les Normes nationales du Canada peuvent avoir été élaborées au Canada ou être issues de l'adoption de normes internationales auxquelles ont été ou non apportées des modifications.

Sur la scène internationale, le CCN coordonne la participation du Canada aux activités de l'ISO et de la CEI, deux des organismes de normalisation volontaire les plus importants du monde, et à celles des organismes de normalisation régionaux. Il encourage aussi au Canada l'adoption et l'application de normes internationales.

#### Évaluation de la conformité

L'évaluation de la conformité est la pratique qui consiste à déterminer si un produit, un service ou un système répond aux exigences d'une norme donnée. Le CCN accrédite les six catégories suivantes d'organismes d'évaluation de la conformité :

- Laboratoires d'essais et d'étalonnage
- Organismes registraires de systèmes de management
- Organismes de certification des personnes
- Organismes de certification des produits
- Organismes d'inspection
- Prestataires de cours de formation des auditeurs

Le CCN est également membre d'un certain nombre d'organisations qui élaborent des ententes visant à assurer l'acceptation internationale des résultats d'évaluation de la conformité.

#### Commerce et Affaires intergouvernementales

Le CCN informe les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les organismes industriels et les organismes non gouvernementaux sur les normes et l'évaluation de la conformité liés aux aspects des politiques commerciales et réglementaires. Il a entre autres pour but d'encourager les gouvernements et les industries à recourir davantage au SNN dans les activités réglementaires et la négociation des accords commerciaux.

À travers son site Web, son Service d'information et de recherche et son Centre de documentation technique, il met à la disposition des Canadiens une information, la plus complète et la plus actuelle possible, sur les normes, la réglementation technique et l'évaluation de la conformité au Canada et dans le monde. Le CCN sert en outre de Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALÉNA).

## RELATIONS ENTRETENUES AVEC LE RESTE DU MONDE

Le Conseil canadien des normes travaille en étroite collaboration avec ses homologues des Amériques, des pays côtiers du Pacifique et des autres régions du monde. Dans le tableau suivant, vous trouverez le nom des organismes avec lesquels le CCN demeure en relations étroites et celui des organisations dont il est membre :

Scène internationale	Scène régionale
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation internationale de normalisation (ISO)</li> <li>• Commission électrotechnique internationale (CEI)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pacific Area Standards Congress (PASC)</li> <li>• Pan American Standards Commission (COPANT)</li> <li>• Asia-Pacific Steering Group (de la CEI)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC)</li> <li>• International Accreditation Forum (IAF)</li> <li>• IECEE – Système CEI d'essais de conformité aux normes de sécurité de l'équipement électrique – Méthodes OC</li> <li>• IECEx – Méthode de la CEI pour la certification de conformité aux normes des matériels électriques destinés à fonctionner en atmosphère explosive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC)</li> <li>• Interamerican Accreditation Cooperation (IAAC)</li> <li>• Comité nord-américain d'étalonnage (CNAÉ)</li> <li>• Pacific Accreditation Cooperation (PAC)</li> <li>• European Cooperation for Accreditation (EA)</li> <li>• The Southern African Development Community (SADC)</li> <li>• US National Cooperation for Laboratory Accreditation (NACLA)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation mondiale du commerce (OMC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA)</li> <li>• Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)</li> <li>• Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA)</li> </ul>



## CADRE D'EXPLOITATION ET CONTEXTE

C'est l'évolution politique, économique et sociale des contextes canadien et mondial qui détermine, en le définissant, le milieu dans lequel opère le Conseil canadien des normes. La mondialisation, des solutions normatives en constante évolution, les tendances en matière de politiques publiques, une démographie changeante, l'apparition de nouvelles technologies de l'information et les préoccupations liées à l'environnement ne sont là que quelques-unes des questions qui influent sur ce milieu.

Grâce aux contacts noués, et de plus en plus étroits avec le temps, s'érigent des ponts entre les réalisations du CCN et celles de ses partenaires du SNN. Faisant face à de nouvelles réalités, le CCN s'efforce de maintenir les contacts, tout en continuant à explorer le milieu pour s'en faire de nouveaux.

### FAIRE LES CONTACTS À L'ÉCHELLE MONDIALE

Le rôle du Canada dans les travaux de normalisation internationale fait certes partie du mandat du Conseil canadien des normes, qui lui a été confié il y a plus de trente (30) ans, mais il a pris ces dix dernières années une importance considérable. L'Organisme se consacre en grande partie au développement des travaux d'élaboration de normes, préconisant le recours à des solutions mondiales en matière d'accréditation et facilitant la participation du Canada au processus de normalisation internationale et à tous ceux ayant trait au commerce. Dans la réalisation de ces travaux, le CCN est confronté à diverses difficultés.

Les activités de normalisation se déroulent à divers paliers et par le biais de différentes organisations. Pour demeurer en contact, le Canada doit y jouer comme à l'accoutumée un rôle actif en participant aux travaux d'organisations et de comités tant internationaux que régionaux. Cette participation est nécessaire pour le Canada, si ce dernier souhaite faire partie d'accords multilatéraux (AML) et compte pouvoir rehausser son image aux yeux de ses partenaires du milieu de la normalisation internationale. Une telle participation est par ailleurs indispensable pour faire en sorte que les pratiques de normalisation adoptées dans le monde puissent convenir dans notre pays et que les programmes du CCN demeurent conformes aux exigences internationales.

Pour le CCN et ses homologues du monde entier, il est essentiel de réussir à généraliser la reconnaissance des pratiques liées aux

normes et des pratiques d'évaluation de la conformité. Pour ce faire, le CCN doit toujours négocier de nouvelles ententes de reconnaissance à l'étranger des organisations qu'il accrédite. Il ne saurait se passer de ce genre de relations pour demeurer en conformité avec les clauses de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et des autres accords visant à réduire les obstacles non tarifaires au commerce.

La tendance à l'harmonisation mondiale des pratiques de normalisation permet au CCN d'avoir la chance de comparer sa performance à celle de ses homologues du monde entier. On fait appel au processus d'évaluation par les pairs pour mesurer le degré de conformité aux exigences des Accords de reconnaissance mutuelle (ARM), un processus qui offre au CCN l'occasion de recevoir les commentaires et les recommandations indispensables pour être en mesure d'améliorer ses pratiques.

La volonté d'harmoniser les pratiques à l'échelle mondiale est un travail fort enrichissant. Mais les ressources financières et humaines qu'il exige sont considérables. Grâce aux technologies de l'information et des communications, il a été possible de répondre à un certain nombre d'exigences logistiques qu'implique la coopération internationale. Ce qui n'exclut pas l'importance d'une participation régulière à des réunions en personne pour continuer à exercer une influence et se faire de nouveaux contacts. Le CCN doit de surcroît disposer des ressources adéquates pour pouvoir honorer les obligations en matière d'accueil qui sont les siennes en tant qu'organisme membre engagé dans les travaux de forums internationaux et régionaux.

Notons aussi la grande détermination du CCN à se faire des relations avec les nouvelles économies. Pour permettre aux pays en développement de combler le fossé qui les sépare des autres dans le domaine technique et des finances et les empêche souvent de pouvoir participer aux activités internationales de normalisation et aux échanges internationaux, le CCN est amené à rechercher des partenariats avec d'autres Organismes non gouvernementaux (ONG) et des organismes subventionnaires engagés dans la réalisation de projets de développement économique et social.

### FAIRE LES CONTACTS À L'ÉCHELLE NATIONALE

Le Conseil canadien des normes n'a pas comme seule préoccupation en matière de contacts l'échelle internationale; il

s'emploie aussi à établir des relations au sein même du pays. Les gouvernements et le secteur privé estiment l'un et l'autre de plus en plus importants les avantages de la normalisation comme outil de transparence fiable et rentable, qui témoigne de leur détermination à doter le Canada de produits et services à la fois sûrs et de qualité, et ce, soit par le biais de la normalisation volontaire et de l'évaluation de la conformité, soit comme alternative à la réglementation ou y jouant le rôle de complément. Dans un monde changeant, le CCN doit avant tout resserrer les liens existants et chercher à en établir de nouveaux au sein du gouvernement, des PME, de l'industrie, des groupes de consommateurs et autres groupes d'intérêts particuliers qui forment le Système national de normes.

En tant qu'organisme national de normalisation du Canada et de société d'État fédérale, le CCN travaille en collaboration étroite avec le Gouvernement du Canada dans des domaines d'intérêt mutuel, par exemple dans la réalisation du projet de Stratégie d'innovation d'Industrie Canada, dans le domaine des émissions de gaz à effet de serre, des changements climatiques, de la salubrité des aliments et de l'eau et dans la réalisation du projet de Réglementation intelligente.

Comme en témoigne son initiative de Réglementation intelligente, le gouvernement fédéral envisage une alternative à la réglementation, l'occasion plus que jamais pour le CCN de mettre en évidence les avantages et l'importance qu'il y a à appliquer le processus de normalisation aux travaux de réglementation. Dans ces efforts, le CCN rencontre un certain nombre d'obstacles, par exemple la mauvaise interprétation des normes que se fait le

public et le besoin de mieux quantifier l'économie que peuvent compter réaliser les Organismes de réglementation en ayant recours au modèle normatif et en encourageant les intéressés du Canada concernés (importateurs, exportateurs et consommateurs) à s'engager plus activement dans les travaux réglementaires.

La participation du CCN à la réalisation de ces projets est déterminante pour mieux faire connaître les normes et l'évaluation de la conformité et favoriser l'intégration du processus de normalisation dans les travaux d'élaboration des politiques publiques. Il revient au CCN la tâche de prévoir les ressources nécessaires ici en fonction de la demande. Là encore, le CCN doit chercher à établir les partenariats qui lui permettront de rentabiliser au maximum ces travaux, de façon à ce qu'ils soient le plus efficaces possible.

Le CCN doit de plus consolider les bases existantes. Au cours de l'année à venir, il devra dans ses travaux de renouvellement de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN) traiter avec précision des objectifs de l'établissement des contacts en question. Pour tirer parti du succès de la première SCN, le CCN doit disposer des ressources nécessaires pour concrétiser une vision nationale de la normalisation axée sur les intéressés.

S'il est essentiel dans le cadre des travaux de normalisation mondiale d'établir d'autres ententes de reconnaissance internationale de l'accréditation, il faut noter que d'un autre côté la participation du Canada à ce genre d'accords risque d'affecter l'effectif de la clientèle de base des services d'accréditation. Et si selon certains règlements les organisations doivent obtenir

## ACCUEIL DES PAYS DU MONDE

### En 2003-2004 :

- Avril 2003 : Sous-comité du Comité technique mixte de l'ISO/CEI, *Techniques de sécurité des technologies de l'information* (ISO/CEI/JTC 1/SC 27), dans la ville de Québec, au Québec; Sous-comité du Comité technique de l'ISO, *Équipements individuels pour les sapeurs-pompiers* (ISO/TC 94/SC 14), à Winnipeg, au Manitoba; Sous-comité du Comité technique mixte de l'ISO/CEI, *Biométrie* (ISO/CEI/JTC 1/SC 37), à Ottawa, en Ontario
- Mai 2003 : Conférence de l'ISO pour le travail en réseau, à Ottawa, en Ontario
- Septembre 2003 : Sous-comité du Comité technique de l'ISO, *Conception, construction, marquage et essais* (ISO/TC 153/SC 1), à Mont-Tremblant, au Québec; Comité technique de l'ISO, *Activités de service relatives aux systèmes d'alimentation en eau potable et aux systèmes d'assainissement* (ISO/TC 224), à Ottawa, en Ontario; Sous-comité du Comité technique de l'ISO, *Gestion de la sécurité et opérations bancaires générales* (ISO/TC 68/SC 2), à Toronto, en Ontario
- Octobre 2003 : Réunion générale de la Commission électrotechnique internationale (CEI), à Montréal, au Québec (avec la tenue de 11 réunions de Comités de régie, 35 réunions de Comités d'études et de Sous-comités et un certain nombre de réunions de Groupes de travail)
- Février 2004 : Comité technique et de formation des évaluateurs de pairs de l'International Accreditation Forum (IAF), à Vancouver, en Colombie-Britannique
- Mars 2004 : Sous-comité du Comité technique mixte de l'ISO/CEI, *Technologies pour l'éducation, la formation et l'apprentissage* (ISO/CEI/JTC 1/SC 36), à Montréal, au Québec
- Mars 2004 : Réunion du Comité exécutif de l'International Accreditation Forum (IAF), à Vancouver, en Colombie-Britannique

### Projets d'accueil d'événements nationaux et internationaux :

- Mai 2004 : Pacific Area Standards Congress (PASC), à Vancouver, en Colombie-Britannique
- Juillet 2004 : Réunion du Comité exécutif de l'Interamerican Accreditation Cooperation (IAAC), à Ottawa, en Ontario
- Novembre 2004 : Conférence du Système national de normes (SNN), à Calgary, en Alberta
- Mai 2005 : Comité pour la politique en matière de consommation de l'ISO (ISO/COPOLCO), à Toronto, en Ontario

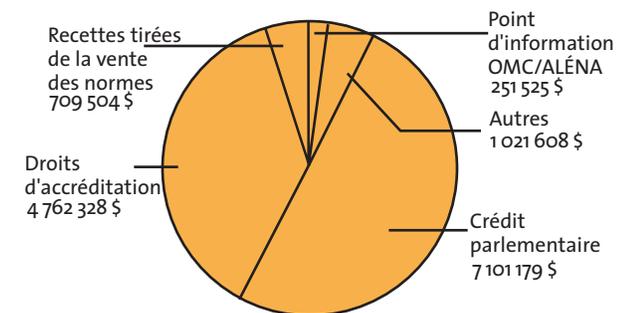
l'accréditation du CCN (par exemple dans le cas du Système canadien d'évaluation de la conformité des instruments médicaux de Santé Canada, SCECIM), la plupart d'entre elles sont libres de se faire accréditer par d'autres signataires de ces ARM.

Pour assurer le succès du Système national de normes, il faut sans cesse tenter d'attirer des personnes qualifiées et enthousiastes à qui confier le rôle de représentants du Canada à divers niveaux des travaux de normalisation. Nombreux sont les membres engagés dans ces activités, rappelons-le, qui approchent de la retraite. C'est pourquoi le CCN doit envisager d'en chercher de nouveaux dans

d'autres secteurs, moins traditionnels, et adopter de nouvelles tactiques pour attirer des personnes qualifiées et conserver un effectif nombreux. Mais ce n'est pas tout. Il lui faut, par ailleurs, régler les problèmes de coûts associés à la participation aux travaux d'élaboration de normes internationales.

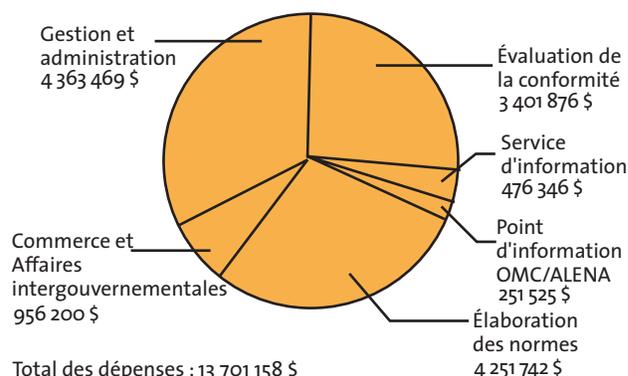
## ÉTATS FINANCIERS – LES GRANDES LIGNES

### Recettes



Total des recettes : 13 846 144 \$

### Dépenses



Total des dépenses : 13 701 158 \$



# FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le Conseil canadien des normes s'efforce actuellement de rationaliser son processus de planification stratégique et de préparation des rapports, pour mieux mettre en évidence les résultats obtenus par rapport aux prévisions. Compte tenu de la diversité de ses rôles et responsabilités, c'est pour lui tout un défi. Ça ne l'a cependant pas empêché d'obtenir des résultats fort encourageants.

Pour mesurer les progrès réalisés, le CCN s'appuie sur le contenu de deux documents importants : la Stratégie canadienne de normalisation (SCN) et le Sommaire du Plan d'entreprise. Le premier présente l'orientation générale du Système national de normes (SNN), qu'il gère, le second fixe les objectifs généraux et les indicateurs de rendement spécifiques de l'Organisme. Ce dernier a entamé le processus de renouvellement de la SCN (la première version en ayant été dévoilée en 2000), qu'il compte pouvoir achever l'an prochain (en 2005).

Au cours de l'année écoulée, le CCN a préparé son Plan d'entreprise à partir de son Plan stratégique quinquennal. Le Plan stratégique sera, au cours de l'AF 2004-2005, incorporé au Plan d'entreprise. Le CCN évitera de réaliser plusieurs fois le même travail et sera ainsi en accord avec les autres agences gouvernementales pour ce qui est des pratiques en vigueur dans le domaine de l'élaboration des Plans.

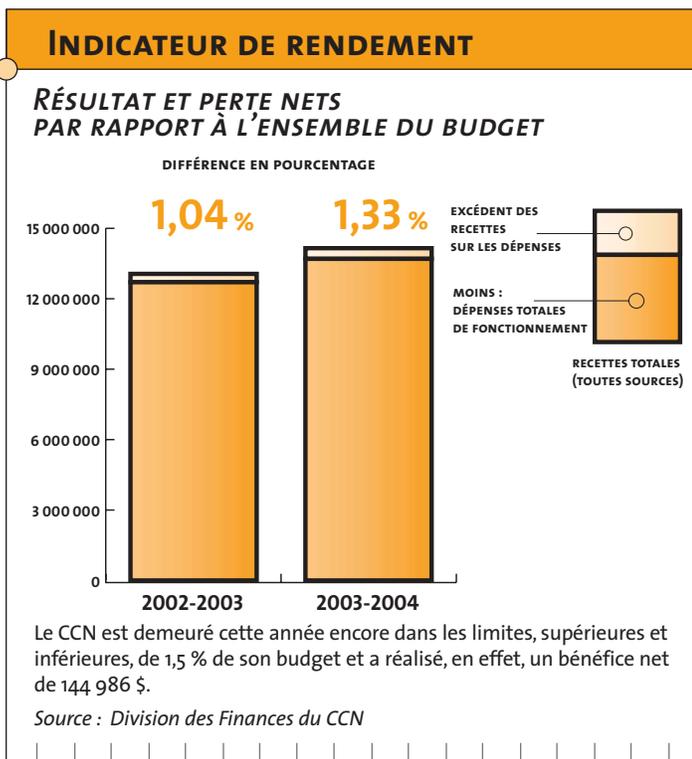
Pour raffiner encore la rationalisation du processus de préparation des rapports annuels, le CCN a retenu cette année moins d'objectifs généraux et d'Indicateurs de rendement (IR) qu'il n'y en a dans le Plan d'entreprise de la même année. Il contrôle les Principaux indicateurs de rendement (PIR) et les ajuste en s'efforçant d'établir des repères susceptibles d'être utiles plus tard pour fixer les nouveaux objectifs et obtenir, au moyen du processus utilisé, des résultats plus significatifs. Le Comité de vérification du CCN suit les progrès réalisés dans ce domaine.

## ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Le Conseil canadien des normes s'est, cette année encore, fixé des buts ambitieux pour parvenir à améliorer ses activités opérationnelles et commerciales. Il s'est par exemple employé à faire les contacts nécessaires pour améliorer le processus de normalisation volontaire et mieux faire connaître le rôle du Système national de normes.

L'année écoulée a été en grande partie consacrée à la préparation de l'accueil d'événements importants internationaux et nationaux. Un accueil fort bien reçu a couronné la longue période de préparatifs de la Réunion générale de la CEI, tenue à Montréal en octobre 2003, et celle de la Conférence de l'ISO pour le travail en réseau, qui a eu lieu à Ottawa en mai de la même année. Ces événements ont tous deux donné lieu à des commentaires très favorables de la part des participants qui ont répondu au questionnaire de sondage. On y félicitait, entre autres, le personnel du CCN pour son professionnalisme et ses capacités organisationnelles.

La préparation d'un certain nombre d'activités, dont la réunion annuelle du PASC, qui a eu lieu à Vancouver en mai 2004, et de la plénière du Comité pour la politique en matière de consommation de l'ISO (ISO/COPOLCO), qui aura lieu en mai 2005 à Toronto, a tenu occupé le personnel du CCN. Ce dernier s'activait déjà depuis



un certain temps à la préparation de l'événement phare du calendrier 2004 du CCN, la seconde Conférence du Système national de normes (SNN). On y attend en novembre, à Calgary, des intéressés de partout au Canada, qui auront le loisir de participer à des ateliers portant sur diverses questions nouvelles ayant un impact sur les travaux de normalisation.

À cette Conférence est prévue la présentation d'un point sur le processus de renouvellement de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN) pour la période allant de 2005 à 2008. Cet exercice de planification stratégique a été durant l'année écoulée une priorité pour le CCN. Ce dernier tient à connaître l'opinion des intéressés du SNN sur les nouvelles initiatives prévues pour réaliser les objectifs de la Stratégie. Tous les Comités consultatifs du CCN ont pris part aux séances de planification de son processus de renouvellement. De leur côté, les membres du Conseil et le personnel du CCN doivent prendre part en avril 2004 à des exercices d'orientation stratégique. À travers le site Web du CCN, reconçu tout récemment, est sondée l'opinion sur ce renouvellement.

C'est en novembre 2003 qu'était dévoilé ce nouveau site Web qui, avec sa nouvelle apparence et sa richesse fonctionnelle, constitue un outil d'information plus convivial. On a décidé de concevoir ce site en s'appuyant sur les résultats d'un sondage, mené en 2000, révélant que 59 pour cent des visiteurs ne connaissaient pas bien le CCN, ni même d'ailleurs le SNN.

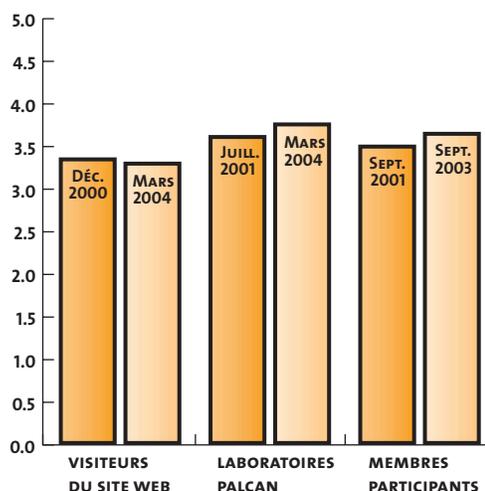
Ce nouveau site est doté d'un système de gestion de l'insertion des données qui assure la continuité et facilite le travail quotidien de mise à jour confié au personnel du CCN. On met en place actuellement un projet d'intégration d'une composante « commerce électronique » en partenariat avec IHS, qui s'est vu confier par le CCN la vente des normes internationales. Ce projet devrait se concrétiser au cours de l'AF 2004-2005. Un mini-sondage réalisé auprès des utilisateurs peu de temps après le lancement du nouveau site a révélé que 69 pour cent d'entre eux étaient satisfaits, 67 pour cent affirmant qu'ils y avaient trouvé l'information qu'ils cherchaient.

Un sondage plus complet sur le site Web a été réalisé en mars dernier. Selon les premiers résultats obtenus au cours de l'exercice, le CCN aurait réussi à maintenir son niveau de satisfaction de la clientèle après le passage au nouveau site, et ce, même s'il n'a pas atteint à ce moment-là le taux visé. La plupart des personnes interrogées ont dit estimer la nouvelle version du site meilleure que la précédente.

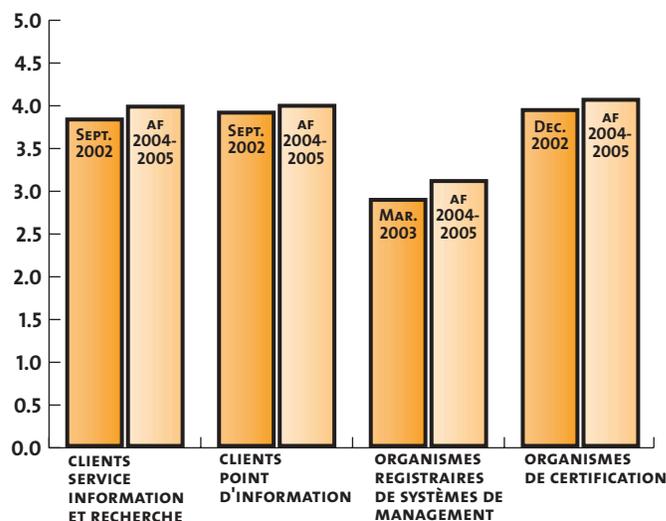
Les sondages sur la satisfaction de la clientèle permettent en outre au CCN de se renseigner sur le service qu'il offre dans d'autres domaines. Suivant un plan établi en 2000 de sondages menés à tour de rôle auprès des différentes clientèles, en plus du sondage habituel des utilisateurs du site Web, ont été sondés la clientèle des services d'accréditation des laboratoires de même que le groupe des bénévoles engagés dans les travaux d'élaboration de

## INDICATEUR DE RENDEMENT

### SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE



Au cours de l'AF 2003-2004, le CCN a une fois de plus réalisé un sondage auprès d'une partie de sa clientèle de base (selon le cycle habituel) pour connaître son niveau de satisfaction, exprimé sur une échelle de 0 à 5, la cote 0 correspondant à « non satisfait », la cote 5 à « très satisfait ». Le graphique ci-dessus présente les résultats des sondages menés au cours de l'AF 2003-2004. Nous vous présentons ci-dessous les derniers résultats obtenus et les nouveaux objectifs des programmes et des services qui feront l'objet d'un sondage au cours de l'AF 2004-2005.

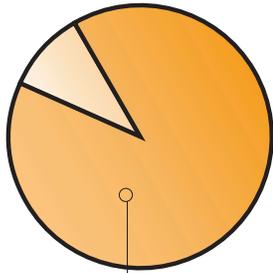


Source : Rapport des résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle – Phase 5

## INDICATEUR DE RENDEMENT

### RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU PERSONNEL

2002-2003



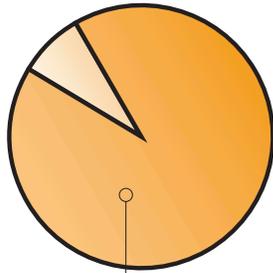
90%

DES EMPLOYÉS ONT  
OBTENU UNE COTE  
SATISFAISANTE  
OU MEILLEURE

On demande aux employés du CCN d'établir chaque année des objectifs intéressants pour leur servir de guide dans leur travail et de base pour la mesure du rendement annuel. Au cours de l'AF 2003-2004, la plupart des employés du CCN ont été évalués comme ayant atteint les objectifs d'une manière satisfaisante et même plus que satisfaisante.

Source : Division des Ressources humaines du CCN

2003-2004



92% (OBJECTIF : 90%)

DES EMPLOYÉS ONT  
OBTENU UNE COTE  
SATISFAISANTE  
OU MEILLEURE

normes (ce qui a donné lieu à l'adoption du nom de « membres », préféré des personnes interrogées à celui de « bénévoles »). Le CCN a obtenu alors dans ces domaines un taux de satisfaction de la clientèle supérieur aux prévisions. Il a en outre entrepris, au cours de l'année écoulée, la réalisation d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle au sujet du commerce et des politiques, qu'il terminera au cours de la prochaine année financière.

Au cours de l'année écoulée, l'une des priorités du CCN a été de mieux faire connaître ses services ainsi que le Système national de normes (SNN). À preuve, il a participé à six salons professionnels et continué à poster dans son site Web et à présenter dans sa revue *CONSENSUS* des exemples de réussite associée au recours aux normes canadiennes. A été rédigée une présentation PowerPoint combinée devant servir aux Canadiens d'outil éducatif et visant à faire comprendre ce que sont le SNN et les travaux du CCN. Cette présentation, de même que les notes d'allocation l'accompagnant, est accessible à tous les intéressés du SNN comme au personnel du CCN.

Dans le cadre de notre Système de management de la qualité (SMQ), mis en œuvre il y a trois ans, ont été menés cette année 16 audits internes (il y en avait eu neuf au cours de l'année précédente). On s'est alors efforcé de mieux prévoir les activités de planification générale en fonction des exigences du SMQ. À la fin

de l'année financière, toutes les divisions et directions du CCN avaient rédigé les documents et procédures liés aux pratiques qualité visant à améliorer la prestation des services.

L'analyse de l'audit de l'an dernier révèle que plusieurs directions de notre organisme ont créé des forums électroniques internes conçus pour recevoir et conserver en toute confidentialité les commentaires émis par les employés du CCN. On a en outre offert aux employés intéressés un cours de formation des auditeurs internes. Six personnes ont suivi, et réussi, le séminaire intensif de trois jours et sont à présent qualifiées pour prendre part aux audits internes menés au CCN.

Le mouvement des effectifs observé au cours de l'année n'a été que de huit pour cent, c'est-à-dire de un pour cent supérieur à celui de l'année précédente, sachant qu'au total l'effectif s'est enrichi de trois employés. Pour la période estivale de 2003, le CCN a engagé six étudiants, à qui il a ainsi permis de connaître un peu le domaine de travail dans lequel il évolue et d'acquérir une précieuse expérience. Il a été présent à tout moment pour aider les employés, tant professionnellement que sur le plan personnel, leur apportant par exemple son soutien, leur donnant accès à un programme d'éducation permanente et organisant des séances, au cours desquelles il a manifesté, d'une manière informelle, son appréciation et sa reconnaissance à l'égard des employés.

## NORMES

Au cours de l'année, les activités liées aux normes se sont inscrites dans l'objectif que s'est donné le CCN de se livrer à des travaux de sensibilisation et de s'employer à faire les contacts, au pays comme ailleurs dans le monde. On s'est ainsi efforcés tout au long de l'année d'exercer une influence plus grande sur les Organismes d'accréditation et de prendre davantage part à leurs programmes, tout en essayant de se faire de nouveaux partenaires et de créer de nouveaux liens.

La Réunion générale de la Commission électrotechnique internationale (CEI), accueillie par le CCN à Montréal en octobre 2003, témoigne bien du désir d'atteindre un tel équilibre des priorités. C'est un événement qui a réuni des experts en électricité de tous les coins du monde pour assister toute une semaine durant aux réunions de Comités de régie de sociétés, de Comités d'études, de Sous-comités et de nombreux Groupes de travail. Pour préparer un événement d'une telle importance, le CCN a dû avoir recours à des ressources financières et humaines considérables. Le déroulement de la Conférence était l'occasion idéale pour lui d'exposer le kiosque du SNN.

Autre exemple de la détermination du CCN à établir une meilleure compréhension mutuelle des pays : le rôle joué au cours des discussions préalables à l'approbation des politiques de la CEI et de l'ISO liées à la pertinence mondiale. À la CEI, l'intervention du Canada en faveur de la reconnaissance des politiques relatives à l'élaboration des normes correspondant le mieux aux réalités

## INDICATEUR DE RENDEMENT

### PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DE L'ISO ET DE LA CEI – LEADER DES PAYS MEMBRES DE L'ISO, CATÉGORIE 2

Le CCN n'a pas pu cette année se procurer de données pertinentes et objectives pour mesurer cette contribution. Il envisage le recours à d'autres indicateurs de rendement pour préparer le rapport de l'AF 2004-2005.

internationales était coordonnée par Tony Flood, président du Comité national du Canada de la CEI (CNC/CEI). M. Flood, qui présidait le Comité de la CEI sur la pertinence mondiale, présentait en outre sa candidature à la présidence de la CEI, appuyé dans cette entreprise à la fois par le CCN et Electro-Federation Canada, dont il est le vice-président.

Bien que M. Flood n'ait pas été élu à la présidence de la Commission, le CCN était très fier d'avoir présenté un candidat et fort heureux de l'attention alors accordée au Canada par l'ensemble du milieu de la normalisation. Si notre pays a perdu le siège qu'il occupait au Bureau de gestion de la normalisation (SMB) de la CEI, cela ne l'a pas empêché d'en gagner un, sur place, pour l'année à venir au Conseil de direction de la Commission.

Cette nomination tombait au moment même où expirait le mandat du CCN au Conseil de l'ISO. Le Canada est susceptible d'être nommé au cours de l'année 2005 pour siéger de nouveau à ce Conseil.

Désireux de maximiser l'influence du Canada au sein des travaux d'élaboration de normes, le CCN s'est employé à accroître le nombre de comités canadiens ISO/CEI harmonisés avec les OEN et a mis à jour le Document canadien de procédures, appelé CAN-P, portant sur l'harmonisation des Normes nationales du Canada. À la fin de l'AF 2003-2004, 202 Comités consultatifs canadiens et Sous-comités canadiens avaient été alignés sur les Comités internationaux d'élaboration de normes, ce qui représente un accroissement de sept pour cent par rapport à l'année précédente, où ce nombre était de 189.

Le CCN a en grande partie contribué à la préparation de l'ébauche du nouveau plan stratégique quinquennal de l'ISO, appelé *ISO Horizon 2010*. Selon les remarques émises jusqu'ici par l'ISO, sera pris en compte dans la rédaction de cette nouvelle stratégie un grand nombre des recommandations du CCN, formulées par les intéressés canadiens.

La nomination en Jamaïque, en juin 2003, de Peter Clark, directeur général du CCN, au Conseil d'administration de la Commission panaméricaine des normes techniques (COPANT), lors de l'Assemblée générale de cette dernière, et celle du Canada, en décembre 2003, au Comité de gestion technique de la même Commission, sont la concrétisation des liens entretenus par le Canada avec le milieu des organismes régionaux de normalisation. La décision en outre du Pacific Area Standards Congress (PASC) de choisir Vancouver, en Colombie-Britannique, pour y tenir en 2004 sa réunion témoigne de l'estime dont bénéficie le Canada dans la région de l'Asie-Pacifique.

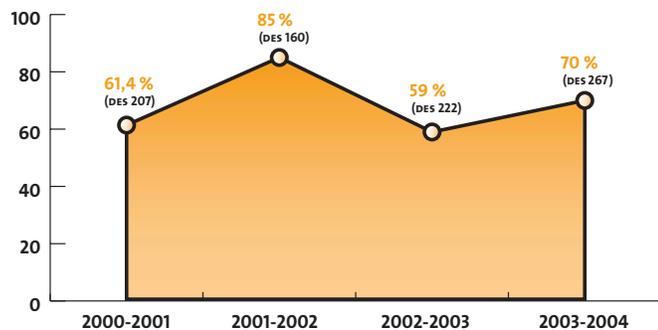
Si les questions de normalisation internationale ont occupé cette année une grande partie du temps de travail du CCN, ce dernier n'en a pas pour autant négligé les activités de normalisation nationale. Il a en effet poursuivi son œuvre d'intégration au sein du Système national de normes des intéressés canadiens et d'extension de leur rôle dans ce contexte. Il s'est fait un certain nombre de nouveaux contacts, expliquant, dans le cadre de ses objectifs généraux, le rôle des normes et de l'évaluation de la conformité dans les débats sur les politiques.

L'année écoulée a été par ailleurs consacrée non seulement à l'extension à tous les secteurs canadiens de l'industrie des travaux liés aux normes, mais aussi aux activités propres au secteur des technologies de l'information (TI). Le CCN a rencontré à de nombreuses occasions les leaders des gouvernements fédéral et de l'Ontario pour mettre en évidence l'importance de son rôle dans les travaux d'élaboration de normes dans ce dernier domaine.

Notons que le Conseil du Trésor a posté dans son site Web l'information qui précède et qu'il y a créé un lien menant au CCN. Il

## INDICATEUR DE RENDEMENT

### RECOURS AUX NORMES INTERNATIONALES AU CANADA



La proportion des Normes nationales du Canada (NNC) adoptées telles quelles ou adaptées à partir de normes internationales a augmenté au cours de l'AF 2003-2004. Recourir aux normes internationales, c'est s'assurer l'acceptation sur les marchés étrangers des biens et des services du Canada. Les pourcentages apparaissant dans la courbe ci-dessus sont les pourcentages des normes adoptées comme NNC.

Source : Organisation internationale de normalisation (ISO), Commission électrotechnique internationale (CEI) et registre d'approbation des Normes nationales du Canada



y postera d'autre part une proposition de document de politiques préconisant le recours en priorité aux Normes nationales du Canada (NNC).

Outre la participation accrue des différents paliers de gouvernement aux travaux de normalisation nationale et internationale, le CCN a continué à viser la recherche de nouvelles relations avec les secteurs, le milieu des nouvelles technologies et les groupes d'entreprises, afin de rendre plus cohérente et pertinente la représentation des intéressés du Canada. C'est dans cette optique qu'il a assisté à la réunion de Object Management Group (OMG) pour y établir un premier contact en y présentant un aperçu du CCN et de ses travaux au sein du Comité technique mixte de l'ISO/CEI, *Technologies de l'information* (ISO/JTC 1). L'OMG est une organisation bien établie composée de représentants de l'industrie qui élaborent des normes dans le domaine des TI et participent activement aux travaux de l'ISO par le biais du JTC 1. Les commentaires formulés à la suite de cette présentation lui ont servi à préparer un projet pilote de banque de savoir sur les questions de sécurité à l'intention d'un groupe multisectoriel utilisant des technologies avancées. Le concept nouveau de « sécurité fonctionnelle » définit la fiabilité des systèmes de TI. Il permet en outre d'assurer une absence de panne et de défauts.

Autre priorité du CCN, cette année : se lier plus étroitement au groupe des consommateurs canadiens par le biais de la mise en œuvre d'un système élaboré par le Comité sur les intérêts des consommateurs et du public (CICP) du CCN, conçu pour mieux fixer les priorités en matière de normalisation dans les domaines de la santé, la sécurité, l'environnement et autres questions du genre. Le CICP a ainsi mis au point une liste de contrôle contenant les critères utilisés par les intéressés désireux de soulever de nouvelles questions à discuter et de suggérer de nouvelles mesures possibles pour le Comité.

Notons qu'au cours de l'année écoulée un plus grand nombre de normes ont été approuvées comme Normes nationales du Canada (NNC), c'est-à-dire 267, contre 222 l'année précédente au même moment, ce qui représente une augmentation de 20 pour cent. Le CCN tente d'autre part d'accélérer le processus d'approbation des NNC. Il a d'ailleurs à cet égard approuvé un projet pilote qu'on envisage de faire utiliser aux quatre OEN du Canada. On a poursuivi cette année la révision des Documents canadiens de procédures (les CAN-P) en suivant le calendrier dressé en 2001-2002.

C'est au tour du Programme d'accréditation des Organismes d'élaboration de normes (OEN) actuel, à travers lequel le CCN et les OEN estiment pouvoir améliorer le système d'élaboration des normes du Canada, de subir son audit annuel de surveillance. Le Groupe de travail sur les OEN (GT-OEN), qui examine les rapports d'audit, assure au sein des OEN l'uniformité du processus d'élaboration de normes.

Une autre priorité au cours de l'année écoulée, comme tous les ans : soutenir dans le rôle essentiel qui est le leur les experts canadiens mettant à contribution leurs connaissances dans la réalisation des travaux d'élaboration de normes du Canada. Pour mieux savoir répondre aux besoins de ce groupe, le CCN a réalisé une recherche de marché et un sondage sur la satisfaction de la clientèle, qui ont révélé que si les participants étaient dans l'ensemble satisfaits des mesures prises par le CCN pour les soutenir dans leurs travaux, il y avait place à amélioration – en particulier dans le domaine de l'aide financière et de la communication des nouvelles possibilités de participer aux travaux de comités. Les personnes sondées ont de plus exprimé leur désir de recevoir une formation plus complète et de pouvoir assister à un plus grand nombre d'ateliers axés sur le savoir.

À la suite de ce sondage, la première mesure prise par le CCN a été de rebaptiser le « Programme des bénévoles du CCN », qui s'appelle à présent « Programme des membres du CCN ». Il a entrepris la révision de la politique relative au financement et commencé à poster dans son site Web les ouvertures possibles au sein des comités et les appels de mises en candidature. Il s'est penché sur la question de la formation, pour se préparer à donner davantage de séances. C'est ainsi qu'il offrait cette année aux membres et au personnel huit séances, dont quatre sous forme d'ateliers pilotes prêts à être présentés au public. Au cours de l'année à venir, il pourra en offrir neuf un peu partout au Canada.

Selon les résultats de la recherche de marché, il existe des secteurs non exploités susceptibles d'attirer de nouveaux membres. L'établissement de liens dans ces secteurs demeurera pour le CCN une priorité au cours de l'année à venir où le CCN prépare la tenue l'automne prochain à Calgary, en Alberta, de la seconde Conférence du Système national de normes. Le travail et les réalisations des membres y seront honorés au cours d'un repas et d'une cérémonie de Remise des prix organisés à cet effet.

Les efforts déployés par le Groupe d'études sur les modes de financement novateurs possibles pour l'élaboration des normes (GE-MFNPEN), créé en 2001 pour régler le problème de financement des travaux d'élaboration de normes au Canada, lui ont permis de progresser un tant soit peu dans ce domaine.

## INDICATEUR DE RENDEMENT

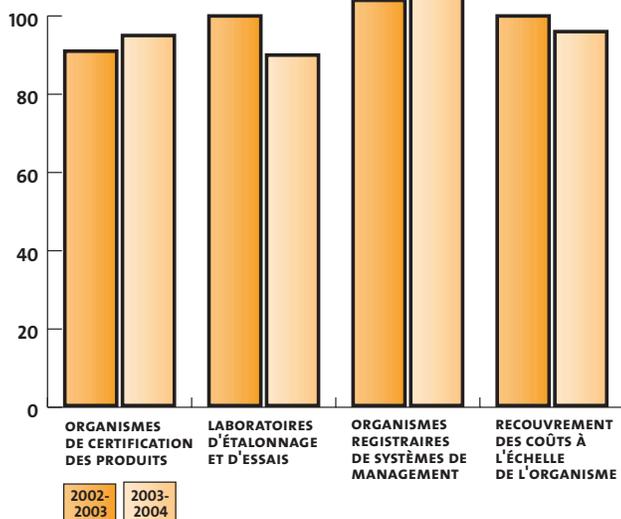
### RÈGLEMENT DES PLAINTES

Certains retards accusés dans la mise en œuvre du système de règlement des plaintes ont empêché le CCN d'être en mesure de vérifier si le temps de réponse du service responsable lié aux plaintes concernant les questions d'évaluation de la conformité correspondait à celui fixé au préalable.

Au cours de la prochaine année financière, ce système devrait être fonctionnel.

## INDICATEUR DE RENDEMENT

### RECOURVEMENT DES COÛTS



S'étant fixé comme but pour l'AF 2003-2004 le recouvrement total des coûts pour ses programmes d'accréditation, le CCN a presque atteint cet objectif.

Dans les chiffres de 2003-2004 ne sont pas considérés les deux nouveaux programmes du CCN, à savoir le Programme de certification des personnes et le Programme des organismes d'inspection, puisque ces derniers n'ont été dévoilés qu'au cours du dernier trimestre de l'année financière.

Source : Recettes et dépenses liées aux Programmes d'accréditation du CCN – Division des Finances

Le Groupe d'études a d'ailleurs soumis au Conseil un rapport au cours de la réunion de décembre 2003. On a depuis demandé que d'autres recherches soient menées pour la mise en place d'un système de crédit d'impôt et que soit rétabli le système de financement par le gouvernement fédéral de la traduction des Normes nationales du Canada. Industrie Canada s'est d'autre part engagé à financer la recherche de négociation d'accords possibles sur le financement des travaux d'élaboration de normes entre les intéressés du SNN et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ou l'industrie.

## ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

Le CCN a fait au cours de l'année écoulée un certain nombre de nouveaux contacts par le biais de ses activités d'évaluation de la conformité, autrement dit dans la prestation de ses programmes d'accréditation et dans son rôle de leader dans le cadre des travaux qu'il réalise avec ses partenaires nationaux, régionaux et internationaux.

Il a lancé deux nouveaux programmes d'accréditation qui viennent s'ajouter aux divers autres déjà offerts. Le premier, le Programme d'accréditation des organismes d'inspection a été dévoilé en août 2003. C'est un programme qui, comme son nom l'indique, permet d'accréditer des organisations pour les services d'inspection qu'elles offrent et qui comprennent tant les services d'électricité de spécialité que l'inspection des maisons privées. Ce programme a été élaboré par le CCN en collaboration avec les Organismes canadiens de réglementation de l'équipement électrique.

Le Comité consultatif sur la sécurité électrique mettait au même moment en place une politique exigeant des organisations qu'elles fassent d'ici à décembre 2004 certifier, dans le cadre du nouveau programme, l'équipement électrique pour lequel elles devront être accréditées. Passé ce délai, les Organismes de réglementation de l'équipement électrique n'accepteront plus les produits inspectés et étiquetés par des Organismes de certification non accrédités. Le CCN prendra les mesures nécessaires pour faire en sorte que tous les candidats respectent la date limite considérée.

Le Programme d'accréditation des organismes de certification des personnes a quant à lui été lancé en janvier 2004, en remplacement du Programme de certification des auditeurs. Le nouveau programme comprend tout ce qui est contenu dans l'ancien plus l'accréditation des organismes qui certifient les professionnels et les gens de métier, tels que les auditeurs, les ingénieurs et les soudeurs. Ces Organismes de certification ont, entre autres, pour rôle d'évaluer les compétences des personnes pour s'assurer qu'elles conviennent dans le cadre du travail qui leur est confié.

Le CCN a également créé cette année des liens avec le secteur de l'agriculture. Il a, à la demande du Conseil canadien du porc, entamé l'élaboration d'un nouveau programme sectoriel à l'intention des exploitations porcines, mis en œuvre dans le cadre du Programme d'accréditation des systèmes de management, selon une toute nouvelle norme sur le management environnemental des exploitations porcines. Les experts du CCN pensent que ce programme devrait être fonctionnel dès la fin du printemps 2004. Le CCN s'est également fait des contacts dans le domaine de la certification des produits biologiques. Le Department of Agriculture des États-Unis a reconnu ce dernier comme étant un Organisme d'accréditation accepté dans le cadre de son National Organic Program, ce qui signifie que le CCN peut à présent accréditer aussi les Organismes de certification des aliments biologiques des États-Unis.

Le CCN crée encore des contacts utiles lorsqu'il préconise le recours à la normalisation – les différentes formes que prend l'évaluation de la conformité. Il est évident que les Organismes de réglementation ont déjà compris que le recours au processus de normalisation comme alternative à la réglementation était

pour eux un processus rentable et efficace. Un bel exemple susceptible d'être suivi par d'autres.

En juillet 2003, le Ministère de l'Environnement de l'Ontario a signé avec le CCN et l'Association canadienne des laboratoires d'analyse environnementale (ACLAE) un accord d'accréditation des laboratoires d'analyse de l'eau potable en vertu de la *Loi 2002 sur la salubrité de l'eau potable de l'Ontario*.

D'autres ententes de partenariat en matière d'accréditation (du CCN avec d'autres organisations) sont en cours de négociation : l'une avec l'Ontario Medical Association liée aux laboratoires d'analyses médicales, l'autre avec le Conseil d'accréditation du Québec (CAQ) liée aux Organismes de certification des aliments biologiques.

Une autre, concernant l'accréditation des Organismes d'inspection de la classification du bois d'œuvre avec le Conseil d'accréditation de la Commission canadienne de normalisation du bois d'œuvre, n'en est encore qu'à l'état de projet. Les négociations ont d'autant plus de chances d'aboutir que le Programme d'accréditation des organismes d'inspection (PAOI) est à présent mis en œuvre.

Le CCN continue à se faire des contacts au sein du groupe des Organismes de réglementation et à travailler en collaboration

avec le Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP). Ce groupe réfléchit actuellement sur le rôle que devrait jouer le Système national de normes dans la réduction des obstacles interprovinciaux ralentissant les travaux liés au processus de sécurité nationale. Au cours d'une réunion du CCNSP tenue en mai 2003, le CCN a fait le point sur ses activités, dont la mise en œuvre de son Programme d'accréditation des organismes d'inspection (PAOI), dans le cadre des travaux visant à généraliser le recours aux services d'accréditation pour aider les Organismes de réglementation à honorer leurs obligations, les mêmes à travers le Canada.

Sur la scène internationale, le CCN poursuit le même objectif clé qui est d'obtenir la mise en œuvre d'un réseau mondial d'accréditation facilitant les échanges commerciaux, un réseau qui non seulement favoriserait la pertinence mondiale, mais encore constituerait un système plus économique pour les exportateurs canadiens. Les efforts communs déployés dans ce sens se concrétisent par le biais d'AML, d'ARM et de Protocoles d'entente volontaires.

Au cours de l'année écoulée, le Programme d'accréditation des Systèmes de management environnemental (SME) du CCN a été accepté dans le cadre des Accords de reconnaissance multilatérale de l'International Accreditation Forum (IAF) et de la Pacific Accreditation Cooperation (PAC). Le Programme

## INDICATEUR DE RENDEMENT

### ÉLARGIR LA CLIENTÈLE DE BASE ET MENER TOUTES LES ACTIVITÉS D'AUDIT

Le CCN a continué à se faire une clientèle et à assurer la constante conformité de sa clientèle à ses exigences d'accréditation.

#### NOMBRE D'ORGANISMES ACCRÉDITÉS ET D'AUDITS

	Total 2001-2002	Total 2002-2003	Effectif clients visé 2003-2004	Total effectif clients 2003-2004*	Nombre d'audits visé 2003-2004	Nombre total d'audits 2003-2004
Laboratoires d'étalonnage et d'essais	328	363	440	397	220	189
Organismes de certification des produits	22	24	27	26	27	26
Organismes registraires de systèmes de management (SME et SMQ)	17	30	24	31	88	129
Prestataires de cours de formation des auditeurs	1	1	S. O.	1	S. O.	1
Programme d'accréditation des organismes de certification des personnes	S. O.	1	S. O.	2	S. O.	4
Organismes d'inspection	S. O.	S. O.	S. O.	0	S. O.	1
Tous les programmes	368	419	491	457	335	350

\* L'effectif total de la clientèle comprend certaines organisations accréditées par le CCN dans le cadre de plusieurs programmes.

Source : Rapports de suivi de la Direction de l'Évaluation de la conformité

d'accréditation des organismes de certification a été, d'autre part, jugé acceptable par la PAC, et le CCN signera l'accord avec la PAC dès sa mise en œuvre. Le CCN appuie donc les travaux de l'IAF et de l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC) visant à réaliser ces initiatives d'accréditation transfrontalière.

Le CCN a entamé des discussions avec l'American National Standards Institute-Registrar Accreditation Board (ANSI/RAB) sur l'inclusion dans l'ARM, qui lie les deux parties, d'autres Organismes d'accréditation dans le cadre d'un nouvel accord du nom d'Accord multilatéral de coopération dans le domaine de l'accréditation. Cette étape a été franchie à la suite des travaux entrepris par le Comité d'harmonisation CCN-ANSI/RAB, créé en 2002 pour veiller à l'application uniforme des exigences en matière d'accréditation et à l'harmonisation des procédures auxquelles ont recours les Organismes d'accréditation.

Le CCN a accepté de se faire leader dans le domaine de l'évaluation de la conformité au sein du Bureau de l'évaluation de la conformité (CAB) de la Commission électrotechnique internationale (CEI) et à celui du Système CEI d'essais de conformité aux normes de sécurité de l'équipement électrique – Méthode OC (IECEE), et ce, en participant plus activement aux

activités de ces derniers. C'est un Canadien du nom de Joe Gryn qui a été nommé président du Comité des laboratoires d'essais de l'IECEE et vice-président du Comité sur la certification de conformité aux normes de matériels électriques destinés à fonctionner en atmosphère explosive (IECEX). Des membres du CCN faisaient par ailleurs partie de la délégation des six Canadiens présente à la réunion du Comité de gestion de la certification (CMC) de l'IECEE. Le CCN a participé aux deux réunions préparatoires à l'intention de la délégation canadienne, ainsi qu'à celle de la réunion trinationale d'Amérique du Nord.

L'expiration, le 15 décembre 2003, de la période de transition vers la norme ISO 9001:2000 de SMQ marque le début d'une ère nouvelle dans ce domaine. Le CCN poursuit les efforts visant à faire en sorte que sa clientèle des SMQ passe à la nouvelle norme le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions.

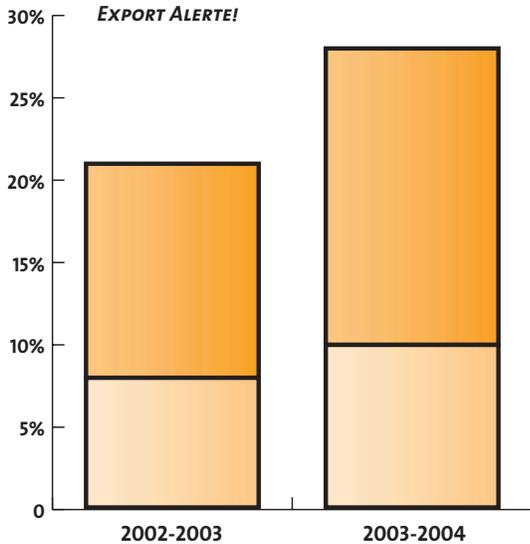
## FAIRE LES CONTACTS

Le Conseil canadien des normes (CCN) s'est engagé dans des activités d'assistance aux pays en développement. Il s'est efforcé d'aider ces pays à devenir des participants à part entière des travaux de normalisation internationale, capables en outre de mettre en place leurs propres systèmes de normalisation. Le tableau ci-dessous présente la liste des types d'assistance accordée à ces pays au cours de l'année 2003-2004.

Date	Pays	Type d'assistance
Avril-mai 2003	Algérie	Accueil d'une séance de formation sur le processus de normalisation et la gestion du Point d'information offerte à l'intention d'une délégation de représentants officiels de la normalisation, du commerce et de l'industrie en visite au Canada;
Mai 2003	Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago, Costa Rica, Bolivie	Parrainage de la participation de délégués à la Conférence de l'ISO pour le travail en réseau accueillie par le CCN et formation sur le processus de normalisation, comprenant l'utilisation des différents outils et services électroniques du CCN;
Septembre 2003	Argentine Malawi	Parrainage de la participation d'un délégué à la réunion du Comité technique de l'ISO, <i>Activités de service relatives aux systèmes d'alimentation en eau potable et aux systèmes d'assainissement – Critères de qualité du service et indicateurs de performance (ISO/TC 224)</i> ;
Novembre 2003	Rwanda	Préparation de l'ébauche d'un accord de coopération avec le Rwanda Bureau of Standards;
Décembre 2003	Algérie Ukraine Cuba Bolivie Égypte	Formation offerte en Algérie sur la gestion de la responsabilité en matière de notification et formation à Ottawa sur la normalisation (faisant suite à la Séance d'information offerte à Ottawa en 2003); Présentation de tout ce qui a trait à la gestion du Point d'information de l'OMC/ALÉNA et visite offerte des locaux du CCN à la délégation des représentants officiels du commerce; Information et formation liées aux ressources électroniques du CCN – dont une démonstration SiteScape; Préparation en vue de la mise en œuvre en 2004, en Bolivie, de la version espagnole du service <i>Export Alert!</i> ; Parrainage de la participation d'un délégué à une réunion du Comité technique de l'ISO, <i>Management environnemental (ISO/TC 207)</i> ;
Mars 2004	Cuba Indonésie	Information et formation liées aux différents outils électroniques du CCN et autres programmes et services (faisant suite à la visite du CCN en décembre 2003) Parrainage de la participation d'un délégué à une réunion du Comité technique de l'ISO, <i>Management environnemental (ISO/TC 207)</i> .

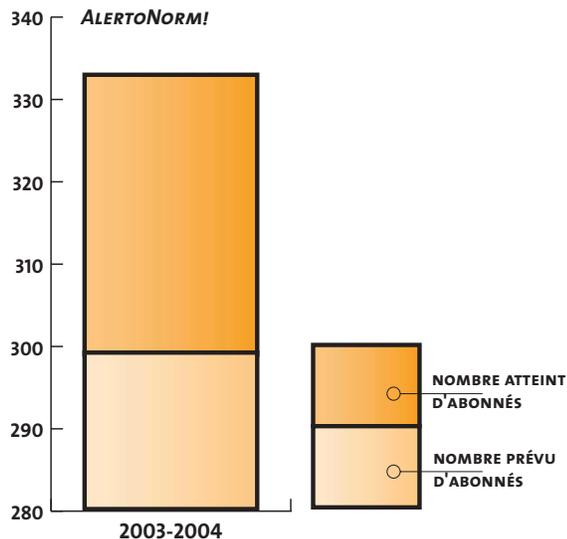
## INDICATEUR DE RENDEMENT

### SERVICES ALERTE!



*Export Alerte!* est un service d'avis électroniques qui avertit les exportateurs canadiens des changements susceptibles d'avoir une incidence sur les produits et les services. Il a cette année, comme par le passé, réussi à attirer encore plus de nouveaux abonnés qu'on ne le prévoyait.

Source : Base de données Web du CCN des abonnés d'Export Alerte!



Le service *AlertoNorm!* s'est, lui aussi, acquis au cours de l'année un nombre d'abonnés supérieur aux prévisions de 300 qu'on s'était fixées. Ce service d'avis électroniques renseigne sur les normes canadiennes et internationales, nouvelles et révisées. Lancé par le CCN au cours de l'AF 2002-2003, c'était la première fois, cette année, que l'on pouvait dresser des statistiques sur le nombre de la clientèle acquise.

Source : Base de données Web du CCN des abonnés d'AlertoNorm!

## COMMERCE ET AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

Pour développer le champ des activités de normalisation volontaire et être mieux en mesure d'aider les personnes qui y sont engagées, il nous faut la connaissance. Et pour bien saisir la façon dont évolue la normalisation et savoir s'y adapter pour coller à ces réalités et faire les contacts appropriés, il est indispensable de bien comprendre les facteurs intervenant dans le comportement des marchés national, régionaux et international.

Comme nous l'avons précisé plus haut, une grande partie des travaux nationaux du CCN a été au cours de l'année consacrée à faire mieux connaître le rôle de la normalisation dans l'élaboration des politiques publiques, surtout en tant qu'outil de raffinement des politiques réglementaires permettant de mieux répondre aux exigences en matière de transparence, d'efficacité et de rentabilité. Cette idée a été reprise par le CCN en février 2004 dans un document qu'il a présenté au Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente.

Ce Comité indépendant, établi par le Gouvernement du Canada, a recommandé au CCN de tenir compte dans la préparation de son mémoire des facteurs suivants : la coopération fédérale, provinciale, territoriale et internationale; l'efficacité des processus; la gestion des risques; les instruments pour l'action gouvernementale; la définition de l'intérêt du public. En fonction de ces recommandations, le CCN a rédigé un aperçu sur la façon d'utiliser ses programmes et ses ententes de coopération pour améliorer les processus réglementaires. Il a aussi fait huit suggestions d'incorporation possible de mesures normatives dans le document appelé *Réglementation intelligente*.

Notons les activités menées par le CCN pour mieux faire comprendre aux Organismes de réglementation provinciaux et territoriaux les avantages de la normalisation. Le CCN a, à la demande du Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT), préparé un document de travail faisant suite au rapport de 2002 sur la réforme réglementaire du Canada rédigé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), présentant le point de vue des provinces et territoires sur certaines des options en matière de politiques suggérées dans le rapport. Le CCPT a par ailleurs mené au cours de l'année un sondage auprès de ses membres et du personnel affecté aux politiques provinciales et territoriales sur l'importance des questions de normalisation. Les résultats de ce sondage constitueront une bonne source d'information qui sera utile dans la préparation de la prochaine planification stratégique.

Le CCN a continué cette année encore à jouer le rôle de point d'information sur les normes, les règlements techniques et l'évaluation de la conformité. Il a en effet répondu par le biais de

son Service d'information et de recherche à plus de 4 000 demandes d'intéressés. Il s'est d'autre part tenu au courant des progrès réalisés dans la diffusion et la gestion de l'information liée aux normes. Le personnel du CCN a assisté à Genève, en novembre 2003, à la première réunion du tout nouveau groupe appelé Information Retrieval Tools Group (IRTG), chargé de mettre à jour l'information sur les normes reconnues dans le monde, leur classification et les outils servant à localiser cette information.

Pour l'Organisme, le partage avec les pays en développement de ses ressources et de son expertise a été au cours de l'année une priorité. Il a, au cours de cette période, accueilli des délégations de partout dans le monde et visité de son côté les pays en développement pour y offrir une formation, leur apporter son soutien et leur prodiguer des conseils sur les questions de normalisation et les questions commerciales qui s'y rattachent.

Ce qui a intéressé plus particulièrement les économies nouvelles bénéficiant de l'assistance du CCN, ce sont les diverses technologies utilisées dans sa gestion du SNN et celles servant à informer les intéressés du Canada sur les questions liées aux normes et sur tout ce qui s'est fait dans ce domaine. Les pays en développement avaient demandé qu'on leur fit une démonstration sur le forum en ligne du CCN, appelé SiteScape, sur ses bases de données en ligne, sur son Centre de documentation technique et sur ses trois services automatiques d'avis électroniques que sont *Export Alerte!*, *AlertoNorm!* et *RéguVision*.

Ces pays ont par ailleurs demandé à recevoir assistance et formation pour pouvoir utiliser le système des autorités responsables des notifications et le Point d'information, une exigence dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur les Obstacles techniques au commerce (OMC/OTC) et de celui sur l'Application des mesures sanitaires et phytosanitaires (OMC/MSP). Le CCN gère le Point d'information du Canada au nom de Commerce international Canada (CICan), un des deux ministères qui remplacent actuellement l'ancien Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI).

Le CCN a de surcroît aidé financièrement ces pays, en continuant par exemple à contribuer au Fonds en dépôt du Comité de l'ISO pour les questions relatives aux pays en développement (ISO/DEVCO) et parrainé lui-même la participation de délégués à un certain nombre de réunions de Comités techniques de l'ISO. Il a également permis la participation à Ottawa de délégués de ces pays à la Conférence de l'ISO pour le travail en réseau. Le CCN a d'autre part participé aux travaux d'élaboration des politiques internationales. Il a assisté en effet activement à Buenos Aires, en Argentine en septembre 2003, à la plénière du Comité de l'ISO pour les questions relatives aux pays en développement (ISO/DEVCO). Il a contribué à la préparation d'un document intitulé *Building Trade Capacity and Technical Infrastructure in Developing Countries* destiné au Comité

## INDICATEUR DE RENDEMENT

### SERVICE À LA CLIENTÈLE

PRÉVISIONS	NOMBRE RÉEL
95%	96%

Le Service d'information et de recherche du CCN renseigne la clientèle sur une grande diversité de questions de normalisation. Il a pour but de répondre dans les 24 heures à toutes les demandes d'information, et ce, dans la langue officielle du client. Il s'était donné, cette année, pour objectif de rendement de réussir à le faire dans 95 % des cas. Un pourcentage qu'il a dépassé.

Source : Base de données des demandes d'information de la clientèle du CCN

commun pour la coordination de l'assistance aux pays en voie de développement dans les domaines de la métrologie, de l'accréditation et de la normalisation (JCDCMAS). Ce Comité réunit les efforts communs des organisations internationales œuvrant dans le domaine de la normalisation. Notons qu'il a aussi participé cette année à l'élaboration de politiques relatives aux pays en développement au cours d'événements accueillis par l'ISO, la CEI et par des organisations régionales.

Le CCN prévoit de continuer, au cours de l'année à venir, à aider les pays en développement à participer totalement aux activités de normalisation, et de prendre part à un projet de préparation à la certification des Systèmes de management environnemental (SME). Il s'est d'ailleurs engagé, au cours de la réunion du Developing Programs Committee tenue à New Delhi, en Inde, en novembre 2003, dans le cadre de la 10<sup>e</sup> plénière de la Pacific Accreditation Cooperation (PAC), à offrir une formation dans ce domaine.

L'année durant, le CCN a appuyé Commerce international Canada (CICan) et lui a prodigué des conseils en matière de politiques. Il a, en particulier, participé au 3<sup>e</sup> Examen triennal de la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC/OTC et a présenté à l'OMC un document portant sur le système d'évaluation de la conformité volontaire du Canada, qui a reçu un accueil favorable de la part des autres délégations. Quelque peu déçu par les résultats de cet Examen – en particulier par le fait qu'on ne soit pas parvenus à y formuler de recommandations importantes sur l'évaluation de la conformité (EC) – le CCN a tout de même pu se féliciter de l'acceptation d'une recommandation du Canada en matière de programme de travail dans le domaine de l'EC.



## RAPPORT DE GESTION

Le Conseil canadien des normes s'acheminant vers la phase de la mise en œuvre du Plan stratégique 2001-2004, la Direction et le Conseil élaboreront un nouveau Plan stratégique au cours de la prochaine année financière. Le Plan d'entreprise 2005-2006 sera le premier document de planification stratégique du CCN, en importance, comme c'est le cas des plans d'entreprise de toutes les autres sociétés d'État.

Les changements survenus ces dernières années au sein du Conseil ont toujours coïncidé avec la mise à jour de l'orientation stratégique du CCN et du SNN. Le personnel, la Direction et le Conseil ont été, cette année, invités à participer à des exercices de planification stratégique pour y approuver les buts et objectifs généraux qui guideront le CCN dans ses travaux durant les 3 à 5 années à venir.

### POINTS ESSENTIELS

Au cours de l'examen des questions ayant un possible impact sur ses activités tant internes qu'externes, le CCN a retenu la liste suivante des occasions et risques à saisir et à éviter, respectivement :

Occasions et risques	Contexte
Renouveler la Stratégie nationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le CCN met actuellement à jour la Stratégie canadienne de normalisation (SCN) dont il prévoit de dévoiler au début de 2005 la version révisée.</li> <li>La première version de la SCN a donné lieu à un accroissement de l'intérêt du Canada pour les normes et permis d'établir de nouveaux partenariats dans le domaine de la normalisation.</li> <li>Certaines industries établissent leur propre partenariat en dehors du Système national de normes (SNN).</li> <li>Les cycles économiques étant à présent plus courts, c'est pour certaines industries tout un défi que de recourir au processus consensuel d'élaboration de normes préconisé par le SNN.</li> </ul> <p><i>Prendre pour modèle la version originale de la SCN et l'adapter aux réalités du moment. Mettre en œuvre les mesures nécessaires pour faire entrer d'autres secteurs dans le Système national de normes, et ce, afin de concevoir une approche coordonnée de la normalisation nationale.</i></p>
Priorités internes	<ul style="list-style-type: none"> <li>De nombreuses possibilités de participation s'offrent au CCN, et ce dernier devra savoir créer l'équilibre souhaitable entre les activités qu'impliquent ces opportunités nouvelles et les travaux liés à ses programmes et services.</li> <li>Le CCN devra prévoir ses ressources humaines et financières en fonction des priorités stratégiques générales et de celles de ses directions.</li> <li>Reconnaître les besoins et les attentes des clients pour y répondre; continuer à prouver que l'accréditation du CCN représente un plus pour ces derniers.</li> <li>La demande d'approches personnalisées de l'application des normes s'est accrue au sein des industries et des secteurs.</li> <li>Il est possible d'établir de nouveaux partenariats et d'élaborer de nouveaux programmes dans les secteurs médical, de l'immigration, des nouvelles technologies et de la sécurité.</li> </ul> <p><i>Se concentrer sur la planification stratégique pour pouvoir établir les priorités en ce qui a trait aux travaux du CCN et déterminer les domaines dans lesquels il peut envisager d'adapter programmes et services ou de réaffecter les fonds pour répondre plus efficacement aux exigences du moment, et mieux savoir saisir les occasions d'affaires comme le prévoit son mandat.</i></p>

## POINTS ESSENTIELS (SUITE)

Occasions et risques	Contexte
Appuyer les priorités du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les initiatives de réforme réglementaire du fédéral et des provinces, en particulier la « Réglementation intelligente », pourraient bien avoir un impact significatif sur le SNN et sur les programmes du CCN au cours des dix prochaines années.</li> <li>• Le partenariat établi entre le CCN et le Ministère de l'Environnement de l'Ontario dans le domaine de l'accréditation des laboratoires d'analyse de l'eau potable illustre parfaitement le rôle de la normalisation dans les travaux de réglementation.</li> <li>• Un nombre important des activités du CCN est réalisé dans le domaine du Commerce international – on se consacre moins aux activités liées au commerce interprovincial et territorial.</li> </ul> <p><i>Établir de nouveaux partenariats avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour la reconnaissance de l'importance du rôle des normes comme complément aux règlements ou alternative à la réglementation. Demeurer en communication avec les représentants du gouvernement afin d'assurer l'efficacité des normes nationales et celle du commerce interne.</i></p>
Se montrer un leader mondial	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CCN prend une part active aux travaux de plusieurs organisations et a établi des partenariats dans le domaine des normes et de l'évaluation de la conformité sur la scène régionale et internationale.</li> <li>• Il a au cours de l'année écoulée signé de nombreux accords internationaux et régionaux qui visent à réduire le besoin de soumettre à la mise à l'essai et de faire certifier plusieurs fois biens et services pour que ces derniers soient conformes aux normes et aux règlements en vigueur sur les marchés d'exportation.</li> <li>• Les Accords de reconnaissance mutuelle (ARM) et les Accords de reconnaissance multilatérale (AML) sont à l'origine de l'existence d'une concurrence plus nombreuse constituée par des organismes d'accréditation d'autres pays. C'est ainsi que le CCN a perdu au moins un client au sein de son Programme d'accréditation.</li> <li>• Le Système national de normes (SNN) est reconnu partout dans le monde comme étant un modèle de réussite.</li> <li>• Le CCN apporte régulièrement aux pays en développement une aide financière et une assistance technique susceptibles de leur permettre de se doter d'un système de normalisation.</li> </ul> <p><i>Mettre en évidence le rôle de leader mondial du Canada dans le domaine de la normalisation et souligner la réussite du CCN dans l'aide apportée aux économies nouvelles pour leur permettre de devenir davantage autosuffisantes. Avant de signer des accords internationaux, bien peser le pour et le contre et évaluer le rapport coûts-avantages de certains programmes si le CCN n'est pas en mesure d'offrir dans les domaines considérés de services réellement compétitifs.</i></p>
Prévoir la relève	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CCN dépend beaucoup du travail des auditeurs, des évaluateurs techniques et des membres qui contribuent à la prestation de ses programmes.</li> <li>• Il a recours à un personnel technique qui a reçu une excellente formation et est donc très difficile à remplacer.</li> <li>• Les tendances démographiques – vieillissement de la population, retraite anticipée, réduction du nombre d'employés spécialisés – ont une incidence sur le CCN et sur le SNN.</li> </ul> <p><i>Prévoir un programme de recrutement, de formation et de reconnaissance des participants du SNN par le biais du Programme des membres officialisé. Envisager d'établir des partenariats académiques où est préconisée l'inclusion de la normalisation dans les programmes d'éducation et poursuivre la recherche de nouveaux secteurs au sein desquels recruter des membres.</i></p>
Sensibiliser le public et faire connaître les normes nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La normalisation et les questions qui s'y rattachent ne sont pas systématiquement couvertes par les médias grand public.</li> <li>• Le public a une compréhension limitée du système volontaire et de la terminologie associée à la normalisation et de ses nuances.</li> <li>• Ce sont des questions telles que la panne totale d'électricité du mois d'août 2003 et l'existence d'aliments génétiquement modifiés et d'aliments biologiques qui ont sensibilisé les consommateurs à l'importance à accorder aux normes.</li> </ul> <p><i>Continuer à utiliser différents outils de communication pour sensibiliser les médias. Leur faire parvenir des messages cohérents et clairs sur le rôle de la normalisation au sein de la société canadienne et sur les responsabilités du CCN et du SNN dans ce domaine.</i></p>

## APERÇU FINANCIER

Le total des **recettes** autres que le crédit parlementaire, qui s'élève à 6,7 millions de dollars, est supérieur de 7 % à celui de 6,3 millions de dollars enregistré pour l'AF 2002-2003. Les principaux éléments moteurs de cette hausse sont les droits d'accréditation liés à l'évaluation de la conformité et le financement obtenu par le biais de parrainages et de partenariats.

Les droits d'accréditation liés à l'évaluation de la conformité subissent une augmentation de 5 % au cours de l'année, passant de 4,5 à 4,8 millions de dollars. Cette hausse est très inférieure à celle des années précédentes et révèle qu'on est parvenu à un plafonnement pour ce qui est de cette source de revenu les programmes ayant atteint leur maturité de fonctionnement. On a lancé vers la fin de l'année écoulée deux nouveaux programmes, le Programme d'accréditation des organismes d'inspection et le Programme de certification des personnes, programmes qui devraient se développer progressivement. Pour ce qui est des recettes tirées des programmes de certification des produits et d'accréditation des organismes registraires de

Systèmes de management, on constate une hausse dans ce domaine, alors que pour ce qui a trait au Programme d'accréditation des laboratoires – Canada (PALCAN) on observe une légère baisse, attribuable à la baisse du nombre de clients par rapport à l'année précédente.

Les augmentations observées sont attribuables à une augmentation de l'effectif de la clientèle et des activités connexes. L'année 2003-2004 était la première année complète de mise en œuvre du nouveau barème de droits pour le programme des Systèmes de management, un barème mis en vigueur au cours de l'année financière précédente. On constate par ailleurs une hausse des coûts généraux, attribuable à l'accroissement des effectifs, qui a entraîné une capacité de recouvrement de 96 % des coûts des programmes d'évaluation de la conformité, un pourcentage inférieur à celui de 100 % obtenu l'année précédente.

Les redevances provenant de la vente des normes, qui se montent à 710 000 \$, représentent un montant inférieur aux 717 000 \$ enregistrés l'année précédente. Les redevances versées par notre distributeur canadien exclusif, IHS Inc., n'ont pas

## APERÇU FINANCIER DE 1999 À 2004

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004 (Budget)	2003-2004 (Réel)	2004-2005 (Budget)
<b>Recettes</b>							
Droits d'accréditation	2 751 778 \$	3 164 349 \$	4 025 468 \$	4 540 427 \$	4 549 900 \$	4 762 328 \$	5 046 200 \$
Recettes tirées de la vente des normes	530 107	556 012	656 034	717 097	560 000	709 504	510 000
Point d'information OMC/ALÉNA	304 027	309 050	299 824	245 838	251 800	251 525	260 500
Financement du Programme des initiatives en matière de normes	1 234 714	0	0	0	0	0	0
Crédits parlementaires	5 330 970	5 121 954	6 736 724	6 573 984	7 591 800	7 101 179	7 005 900
Autres	336 577	357 731	436 464	799 027	929 800	1 021 608	894 900
	<b>10 488 173 \$</b>	<b>9 509 096 \$</b>	<b>12 154 514 \$</b>	<b>12 876 373 \$</b>	<b>13 883 300 \$</b>	<b>13 846 144 \$</b>	<b>13 717 500 \$</b>
<b>Dépenses</b>							
Évaluation de la conformité	2 589 880	2 497 893	2 833 835	3 311 400	3 439 100	3 401 876	3 674 500
Services d'information	419 732	375 411	389 762	436 348	486 500	476 346	537 400
Point d'information OMC/ALÉNA	304 027	309 050	299 824	245 838	251 800	251 525	260 500
Élaboration des normes	2 690 307	2 481 359	3 187 459	3 661 278	4 409 800	4 251 742	3 507 200
Commerce et affaires intergouvernementales	697 285	538 060	759 658	903 215	1 022 800	956 200	1 067 300
Gestion et administration	3 769 330	3 317 982	4 282 158	4 146 832	4 273 300	4 363 469	4 670 600
	<b>10 470 561 \$</b>	<b>9 519 755 \$</b>	<b>11 752 696 \$</b>	<b>12 704 911 \$</b>	<b>13 883 300 \$</b>	<b>13 701 158 \$</b>	<b>13 717 500 \$</b>
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>17 612 \$</b>	<b>(10 659 \$)</b>	<b>401 818 \$</b>	<b>171 462 \$</b>	<b>0</b>	<b>144 986 \$</b>	<b>0</b>

# BILAN

AU 31 MARS

2004

2003

## ACTIF

### À court terme

Encaisse	1 687 593 \$	1 272 762 \$
Débiteurs :		
Ministères et organismes du gouvernement fédéral	197 484	240 152
Autres	1 161 066	1 299 456
Crédit parlementaire à recevoir	682 200	872 600
Charges payées d'avance	926 507	906 181
	<hr/>	<hr/>
	4 654 850	4 591 151
Immobilisations (note 3)	1 075 633	1 161 896
	<hr/>	<hr/>
	5 730 483 \$	5 753 047 \$

## PASSIF

### À court terme

Créditeurs et charges à payer	804 866 \$	910 916 \$
Cotisations d'accréditation reportées	1 504 754	1 479 991
	<hr/>	<hr/>
	2 309 620	2 390 907

### À long terme

Financement public reporté (note 4)	770 929	830 909
Produit reporté - Sommes reçues pour les améliorations locatives (note 5)	304 704	330 987
	<hr/>	<hr/>
	1 075 633	1 161 896
	<hr/>	<hr/>
	3 385 253	3 552 803

## AVOIR DU CANADA

Avoir du Canada	2 345 230	2 200 244
	<hr/>	<hr/>
	5 730 483 \$	5 753 047 \$

Engagements (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil :

Le président,



Le directeur général,



# LES ÉTATS FINANCIERS

## RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ

Lucienne Robillard, c.p., députée  
Ministre de l'Industrie

Madame la Ministre,

Les états financiers en annexe et tous les renseignements que contient le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du Conseil et de ses cadres. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui conviennent aux activités du Conseil. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers. Les renseignements non financiers figurant dans le Rapport annuel ont été choisis en fonction de leur pertinence par rapport aux objectifs du Conseil.

Le Conseil a un système de méthodes et procédés de contrôle financier et de gestion permettant de donner l'assurance raisonnable que les opérations du Conseil sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les registres financiers sont tenus de façon appropriée dans le but de produire des états financiers fiables. Ces méthodes et procédés de contrôle permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément aux objectifs du Conseil et dans les limites de son mandat tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Le vérificateur général du Canada effectue une fois l'an un examen objectif et autonome des registres financiers afin d'établir si les états financiers présentent fidèlement les résultats de l'exploitation et la situation financière du Conseil conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le Conseil, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé d'examiner les méthodes utilisées par la direction à l'égard des finances et des rapports afin de s'assurer que la direction s'acquitte de façon appropriée de ses responsabilités. Le Comité de vérification, composé uniquement de membres du Conseil, rencontre la direction et les représentants du vérificateur général pour examiner les états financiers annuels et fait rapport au Conseil.

Le président,



**Hugh Krentz**  
Le 14 mai 2004

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la ministre de l'Industrie

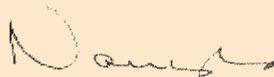
J'ai vérifié le bilan du Conseil canadien des normes au 31 mars 2004 et les états des résultats et de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements administratifs du Conseil.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



**Nancy Cheng, FCA**  
vérificatrice générale adjointe

Ottawa, Canada  
le 14 mai 2004

# BILAN

AU 31 MARS

2004

2003

## ACTIF

### À court terme

Encaisse	1 687 593 \$	1 272 762 \$
Débiteurs :		
Ministères et organismes du gouvernement fédéral	197 484	240 152
Autres	1 161 066	1 299 456
Crédit parlementaire à recevoir	682 200	872 600
Charges payées d'avance	926 507	906 181
	<hr/>	<hr/>
	4 654 850	4 591 151
Immobilisations (note 3)	1 075 633	1 161 896
	<hr/>	<hr/>
	5 730 483 \$	5 753 047 \$

## PASSIF

### À court terme

Créditeurs et charges à payer	804 866 \$	910 916 \$
Cotisations d'accréditation reportées	1 504 754	1 479 991
	<hr/>	<hr/>
	2 309 620	2 390 907

### À long terme

Financement public reporté (note 4)	770 929	830 909
Produit reporté - Sommes reçues pour les améliorations locatives (note 5)	304 704	330 987
	<hr/>	<hr/>
	1 075 633	1 161 896
	<hr/>	<hr/>
	3 385 253	3 552 803

## AVOIR DU CANADA

### Avoir du Canada

2 345 230	2 200 244
<hr/>	<hr/>
5 730 483 \$	5 753 047 \$

Engagements (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil :

Le président



Le directeur général,



## ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'AVOIR DU CANADA

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2004	2003
<b>Produits</b>		
Cotisations d'accréditation pour l'évaluation de la conformité	4 762 328 \$	4 540 427 \$
Redevances provenant de la vente de normes (note 7)	709 504	717 097
Parrainage d'activités et inscriptions	655 179	423 513
Point d'information de l'OMC/ALÉNA	251 525	245 838
Autres	366 429	375 514
	<b>6 744 965</b>	<b>6 302 389</b>
<b>Charges (note 8)</b>		
Évaluation de la conformité	3 401 876	3 311 400
Services d'information	476 346	436 348
Élaboration des normes	4 251 742	3 661 278
Point d'information de l'OMC/ALÉNA	251 525	245 838
Commerce et Affaires intergouvernementales	956 200	903 215
Gestion et services administratifs	4 363 469	4 146 832
	<b>13 701 158</b>	<b>12 704 911</b>
<b>Perte nette avant le financement public</b>	<b>(6 956 193)</b>	<b>(6 402 522)</b>
<b>Financement public</b>		
Crédit parlementaire pour les charges d'exploitation	6 813 950	6 321 745
Amortissement du financement public reporté	287 229	252 239
	<b>7 101 179</b>	<b>6 573 984</b>
<b>Bénéfice net</b>	<b>144 986</b>	<b>171 462</b>
Avoir du Canada au début de l'exercice	2 200 244	2 028 782
<b>Avoir du Canada à la fin de l'exercice</b>	<b>2 345 230 \$</b>	<b>2 200 244 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2004	2003
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net	144 986 \$	171 462 \$
Régularisation pour des éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	313 512	302 749
Amortissement des produits reportés liés aux immobilisations	—	( 24 227)
Amortissement du financement public reporté	( 287 229)	( 252 239)
Amortissement des sommes reçues pour les améliorations locatives	( 26 283)	( 26 283)
	144 986	171 462
Variations du passif et de l'actif à court terme autres que l'encaisse	269 845	( 95 722)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	414 831	75 740
<b>Activités d'investissement</b>		
Achat d'immobilisations	( 227 249)	( 257 855)
<b>Activités de financement</b>		
Financement pour l'achat d'immobilisations Crédit parlementaire	227 249	257 855
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	414 831	75 740
Encaisse au début de l'exercice	1 272 762	1 197 022
Encaisse à la fin de l'exercice	1 687 593 \$	1 272 762 \$

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DU 31 MARS 2003

## 1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET PROGRAMMES

Le Conseil canadien des normes a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 1996); il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le Conseil est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Conseil a pour mission d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de sa mission, le Conseil :

- accrédite les organismes s'occupant de l'élaboration des normes et de l'évaluation de la conformité;
- représente les intérêts régionaux et internationaux du Canada en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (CEI), au Congrès de normalisation des pays du Pacifique, à la Commission panaméricaine des normes techniques, à la Coopération internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais, à la Pacific Accreditation Cooperation, à l'Inter-American Accreditation Cooperation et à l'International Accreditation Forum;
- voit à la bonne participation du Canada aux travaux de normalisation internationale et coordonne cette participation;
- entérine les Normes nationales du Canada;
- conseille et aide le gouvernement du Canada en matière de normalisation dans le cadre de la négociation à l'échelle internationale d'accords sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travaille en collaboration avec les organismes de normalisation internationaux et étrangers à la mise sur pied d'ententes de normalisation destinées à faciliter le commerce;
- favorise et encourage la compréhension des avantages et de l'application des normes et de l'évaluation de la conformité;
- recueille et distribue l'information sur les activités normatives;
- gère, au nom du gouvernement fédéral, les points d'information canadiens de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Organisation mondiale du commerce.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont présentées ci-dessous.

### a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon une méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens.

Mobilier	5 ans
Matériel	4 ans
Améliorations locatives	durée du bail

### b) Produits

Les produits relatifs aux cotisations d'accréditation et aux redevances provenant de la vente de normes sont enregistrés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés, selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les fonds reçus ou à recevoir de la portion annuelle des cotisations d'accréditation sont inscrits comme étant des cotisations d'accréditation reportées et sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés.

Le recouvrement des charges engagées en vertu de l'entente relative au fonctionnement du Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALÉNA) est comptabilisé à titre de produit au moment où les charges connexes sont engagées.

Les fonds provenant de l'accueil de conférences ou de réunions internationales sont comptabilisés à titre de produits au moment où sont engagées les charges qui y sont associées.

### c) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au Conseil. La portion du crédit parlementaire affectée à l'achat d'immobilisations amortissables est enregistrée à titre de financement public reporté et est amortie selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations connexes. La portion du crédit à l'égard de l'exploitation est inscrite à l'état des résultats de l'exercice pour lequel il est approuvé.

### d) Régime de retraite

Les employés cotisent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique du gouvernement du Canada. De son côté, le Conseil canadien des normes verse des cotisations correspondant à la contribution dite de l'employeur. Ce montant, actuellement un multiple de celui versé par l'employé, est susceptible de changer avec le temps et en fonction de l'état du régime. Les cotisations du Conseil représentent l'ensemble de ses obligations en matière de régime de retraite et sont portées aux comptes de l'exercice. Le Conseil n'est pas tenu de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

## 3. IMMOBILISATIONS

	2004		2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier	257 607 \$	179 297 \$	78 310 \$	128 800 \$
Matériel	1 673 598	1 142 640	530 958	535 187
Améliorations locatives	605 920	139 555	466 365	497 909
	2 537 125 \$	1 461 492 \$	1 075 633 \$	1 161 896 \$

## 4. FINANCEMENT PUBLIC REPORTÉ

Le financement public reporté représente la tranche non amortie des crédits parlementaires affectés à l'achat d'immobilisations amortissables.

Les changements apportés au solde de ce poste sont comme suit :

	2004	2003
Solde au début de l'exercice	830 909 \$	825 293 \$
Plus les crédits affectés à l'achat d'immobilisations amortissables	227 249	257 855
Moins l'amortissement	287 229	252 239
Solde à la fin de l'exercice	770 929 \$	830 909 \$

## 5. PRODUIT REPORTÉ – SOMMES REÇUES POUR LES AMÉLIORATIONS LOCATIVES

Le Conseil a obtenu du locateur des fonds pour défrayer le coût des améliorations locatives apportées aux locaux. Ces fonds, enregistrés comme produit reporté, sont amortis et constatés à titre de produit sur toute la durée du bail.

Les changements apportés au solde de ce poste sont comme suit :

	2004	2003
Solde au début de l'exercice	330 987 \$	357 270 \$
Moins l'amortissement	26 283	26 283
Solde à la fin de l'exercice	304 704 \$	330 987 \$

## 6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les débiteurs et les créditeurs surviennent dans le cours normal des affaires. Ils sont tous dus sur demande et ne portent pas intérêt. Leur valeur comptable est sensiblement équivalente à leur juste valeur à cause de leur courte échéance. Il n'y a aucune concentration de débiteurs auprès d'un client en particulier et donc aucun risque appréciable de crédit.

## 7. REDEVANCES PROVENANT DE LA VENTE DES NORMES

Le 1<sup>er</sup> avril 1998, le Conseil a cédé l'exploitation du Service de vente de normes à un agent indépendant. L'entente prévoit que soient versées au Conseil des redevances permettant le partage des recettes de vente nettes, dont un paiement annuel minimum garanti.

## 8. CHARGES

	2004	2003
Traitements et indemnités	6 259 988 \$	5 854 845 \$
Déplacements	1 779 211	1 954 967
Services professionnels et spéciaux	1 705 893	1 522 491
Cotisations versées à des organismes internationaux	1 128 715	1 040 572
Réunions	725 248	237 053
Locaux	716 556	686 294
Amortissement des immobilisations	313 512	302 749
Publications et impression	300 842	238 745
Relations publiques	169 267	165 774
Fournitures de bureau	162 692	237 781
Télécommunications et frais postaux	153 292	130 519
Location de matériel de bureau	51 656	59 329
Autres	234 286	273 792
	13 701 158 \$	12 704 911 \$

Au cours de l'exercice, la cotisation exigée du Conseil dans le cadre du Régime de pensions de retraite de la fonction publique était fixée à 2,14 fois celle de l'employé (2,14 en 2003). La contribution de l'employeur pour l'exercice s'est élevée à 629 148 \$ (525 288 \$ en 2003).

## 9. ENGAGEMENTS

Le Conseil a signé un bail de quinze ans pour la location de locaux qu'il occupe depuis juillet 2000. Le loyer annuel minimum prévu en vertu du bail, à l'exclusion des frais d'exploitation et de l'impôt foncier, est comme suit :

À compter de :	juillet 2003	309 723 \$
	juillet 2005	328 769 \$
	juin 2008	331 799 \$
	juillet 2010	350 845 \$

## 10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, à titre de composante du périmètre comptable du gouvernement du Canada, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État. Le Conseil conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non apparentées.

## 11. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants de 2003 ont été reclassés conformément à la présentation du présent exercice.

